

**AVIS DU CONSEIL
ECONOMIQUE ET SOCIAL
REGIONAL**

**« ATTRACTIVITE
ET
RAYONNEMENT
DE
RHONE-ALPES »**

Rapport N°2004-08

**ASSEMBLEE PLENIERE
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL
du mardi 21 septembre 2004**

Rapport N°2004-08

Rapporteurs :

Monsieur Daniel BLANC-BRUDE
Président de la commission N°4
« relations internationales, tourisme, énergie »

Monsieur Jacques LAMBERT
Président du groupe de réflexion « L'attractivité de Rhône-Alpes »

**Ce rapport a été adopté à l'unanimité par le Conseil Economique et Social
lors de son Assemblée plénière du 21 Septembre 2004**

Préambule	5
Première Partie : Le cadrage de l'étude	10
1-1 Définition des notions	10
1-1-1 Attractivité et rayonnement	11
1-1-2 La compétitivité : un des moyens	12
1-1-3 Vers de nouveaux territoires métropolitains	13
1-2 Définitions juridiques de l'action extérieure des collectivités territoriales	16
1-2-1 La conception française	16
1-2-2 L'Europe, une définition autre...	18
1-3 Champ de l'étude	19
Deuxième partie : Regards sur l'attractivité en région Rhône-Alpes	21
2-1 Les déterminants de l'attractivité	21
Nature des actifs du territoire et typologie de la compétitivité	21
Potentiel marchand et effets de concentration	22
Accessibilité et réseaux	22
Système de gouvernance locale, l'accueil et l'offre de services	23
Ressources humaines, qualité de main d'œuvre et dynamisme du marché du travail	23
Accueil et qualité de vie	24
2-2 Les indicateurs de l'attractivité	25
2-2-1 Les indicateurs quantitatifs	25
Evolution des structures démographiques	25
Economie	25
Trafic voyageurs	26
Animations culturelle et événementielle	26
Enseignement supérieur et recherche	26
2-2-2 Les indicateurs qualitatifs	26
Identité et sentiment d'appartenance	27
Image	27
2-3 Etat des lieux de l'attractivité de Rhône-Alpes	28
2-3-1 Indicateurs quantitatifs	29
Economie	29
Les flux et la structure démographique : entre vieillissement et accroissement de la population active	31
Animation et vie culturelle	31
Enseignement supérieur et recherche	32
2-3-2 Indicateurs qualitatifs	34
Organisation territoriale et gouvernance locale	34
Identité et image du territoire	35

2-3-3 Forces et faiblesses de Rhône-Alpes	35
Un tissu économique enraciné et diversifié	35
L'environnement des entreprises en question	35

Troisième partie : Regards sur les politiques de rayonnement de la Région Rhône-Alpes **39**

3-1 Monographie de coopérations décentralisées et de coopérations interrégionales de la Région Rhône-Alpes	39
3-1-1 Des coopérations décentralisées	39
3-1-1-1 Coopération Région Rhône-Alpes – Région du Piémont	39
3-1-1-2 Coopération Région Rhône-Alpes – Province du Québec	40
3-1-1-3 Coopération Région Rhône-Alpes – 6 ^{ème} Région du Mali (Région de Tombouctou)	42
3-1-1-4 Coopération Région Rhône-Alpes – Région de Saint-Louis au Sénégal	43
3-1-1-5 RESACOOOP : Réseau d'appui à la coopération en Rhône-Alpes	44
3-1-2 Des ententes interrégionales	45
3-1-2-1 La Communauté de Travail des Alpes Occidentales – COTRAO	45
3-1-2-2 Les Quatre Moteurs pour l'Europe	45
3-2 Les autres leviers de l'action internationale de la Région Rhône-Alpes	47
3-2-1 ERAI : Entreprise Rhône-Alpes International	47
3-2-2 Le CRT : Comité Régional du Tourisme	51
3-3 Des actions nombreuses, des acteurs nombreux mais trop peu de lisibilité	54
3-3-1 : Une multiplicité d'acteurs et d'actions	54
3-3-2 : Présentation de la politique d'ouverture internationale de la Région Rhône-Alpes pour 2004	55

Quatrième partie : Les préconisations **60**

4-1 Mettre en œuvre une stratégie commune	60
4-2 Renforcer l'ouverture internationale	63
4-3 Stimuler l'innovation	68

Annexes **73**

PREAMBULE

Notre rapport aborde l'attractivité du territoire rhônalpin et son rayonnement qui sont au coeur des préoccupations de la politique économique, sociale, culturelle.

La notion d'attractivité renvoie à la capacité pour un territoire d'attirer et retenir des hommes, des activités, des capitaux et des événements.

Dès lors que les hommes et les capitaux sont de plus en plus mobiles, comment les attirer et les fidéliser pour créer de l'emploi et de la richesse dans notre région ? Comment éviter que les entreprises, les qualifications, l'épargne de Rhône-Alpes ne cèdent aux sirènes étrangères et ne s'implantent, s'expatrient ou s'investissent hors de notre région ?

Aborder des sujets aussi complexes renvoie également au processus de mondialisation.

La mondialisation a déclenché toute une série de changements de grande ampleur auxquels personne n'échappe. Les nouvelles technologies, profitant de politiques plus ouvertes, ont donné naissance à un monde interconnecté.

Cela ne vise pas seulement l'interdépendance croissante dans le domaine des relations économiques - commerce, investissement, finance, organisation de la production à l'échelle mondiale - mais aussi l'interaction sociale et politique entre organisations et individus du monde entier.

Le potentiel est immense, l'économie de marché mondiale a démontré sa grande capacité productive. Gérée avec sagesse, elle peut être la source d'un progrès matériel sans précédent, créer des emplois plus productifs et de meilleure qualité pour tous, et contribuer grandement à réduire la pauvreté dans le monde.

Mais un processus de mondialisation non maîtrisé génère des déséquilibres entre les pays et à l'intérieur des pays. Des richesses sont créées, mais elles ne sont d'aucun profit pour trop de pays et trop de personnes qui, faute d'avoir suffisamment voix au chapitre, ne peuvent guère influencer sur le processus.

Pour la vaste majorité des femmes et des hommes, la mondialisation n'a répondu que très partiellement à leurs aspirations, simples et légitimes, à un travail décent et à un avenir meilleur pour leurs enfants. Beaucoup d'entre eux vivent de l'économie informelle, sans droits reconnus dans de nombreux pays pauvres, et subsistent de façon précaire en marge de l'économie mondiale.

Même dans les pays dont l'économie est florissante, certains travailleurs et certaines collectivités souffrent de la mondialisation. La révolution des communications à l'échelle mondiale fait que chacun est de plus en plus conscient de ces disparités.

Une stratégie de changement

Ces déséquilibres mondiaux sont moralement inacceptables et politiquement intenable. Un changement est nécessaire mais il ne s'agit pas de dresser les plans d'une utopie censée voir le jour d'un seul coup.

En fait, ce qui est nécessaire, c'est une série de changements coordonnés sur un large front, depuis la réforme de certaines parties du système économique mondial jusqu'au renforcement de la gouvernance au niveau local. Tout cela devrait et pourrait être réalisé dans le contexte d'économies et de sociétés ouvertes. Même si les intérêts divergent, il y a dans le monde entier une convergence croissante de l'opinion sur la nécessité d'une mondialisation équitable qui ne laisse personne en chemin.

A cet effet, un rapport du Bureau International du Travail (BIT) en date du 24 février 2004, après 2 ans d'étude préconise toute une série de recommandations qui ne sont ni de simples solutions, ni même des remèdes miracles. L'objectif est d'aider à sortir de l'impasse actuelle en focalisant l'attention sur les préoccupations et les aspirations des hommes et des femmes ainsi que sur les moyens.

Ce rapport du Bureau International du Travail a été produit par une commission mondiale de vingt-six commissaires regroupant des responsables politiques, des hommes d'affaires, des économistes, des syndicalistes employeurs et salariés.

Il préconise une « mondialisation juste » et fait débat.

Les commissaires reconnaissent que la mondialisation a favorisé l'ouverture des économies et des sociétés, qu'elle a encouragé la libéralisation des biens, des idées et des connaissances. En Asie du Sud-Est, la croissance a permis à plus de 200 millions de personnes de sortir de la pauvreté en une seule décennie.

La mondialisation a, par ailleurs, permis l'émergence d'une « véritable conscience planétaire, sensible à l'injustice, la pauvreté, la discrimination, le travail des enfants et la dégradation de l'environnement ».

Malgré des progrès, les aspects inquiétants de la mondialisation sont nombreux. Tout semble se conjuguer pour aboutir à une fragilisation sociale. « La mondialisation pousse les entreprises à être plus compétitives, ce qui pèse sur les salaires et entraîne les fusions » et souvent les licenciements.

Les privatisations des services publics comme l'eau, l'électricité, les services de santé, imposées par les politiques des pays industrialisés et les institutions internationales (Fonds Monétaire International, Organisation Mondiale du Commerce, etc) « aggravent la pauvreté ».

L'exacerbation de la concurrence mondiale conduit les employeurs à « remplacer des emplois décents par du travail informel, intermittent, à la tâche, sans aucune sécurité ».

A l'échelon mondial, le chômage déclaré a augmenté au cours des dix dernières années. En 2003, on dénombrait quelques 188 millions de chômeurs.

L'ouverture des flux de capitaux a rendu le système financier instable et vulnérable. Pour sortir des crises, les thérapies imposées par les organisations internationales, comme le Fonds Monétaire International ou la Banque mondiale, jugées « arrogantes et ignorantes de la situation locale », ont conduit « à amputer le financement de l'éducation et les dépenses sociales ».

Sans surprise, l'Afrique paie le plus lourd tribut de ce processus de libéralisation.

Pour rectifier la tendance, la commission du Bureau International du Travail énumère un certain nombre de propositions : mise en place de règles plus équitables en matière de commerce international, d'investissement, de finances et de migrations¹ ; mesures pour promouvoir les normes fondamentales du travail et une protection sociale minimale ; contrôle parlementaire accru sur les institutions internationales car « les organisations doivent être davantage comptables vis-à-vis du grand public des politiques qu'elles appliquent ».

A la suite des conclusions du Bureau International du Travail du 24 février 2004, la commission européenne a rendu public un rapport, le 26 mai 2004, sur sa contribution à la mise en place des avantages sociaux liés à la mondialisation, intitulé : « la dimension sociale de la mondialisation, comment la politique communautaire contribue à étendre les avantages à tous ? ». Elle demande de passer de la discussion à l'action et que l'Union Européenne puisse jouer un rôle essentiel pour parvenir à une mondialisation équitable.

De plus le rapport parlementaire rendu public par Edouard Balladur le 14 janvier 2004 pour une mondialisation équitable complète le rapport du Bureau International du Travail en préconisant que l'Organisation Internationale du Travail soit dotée de pouvoirs juridiques contraignants.

Les deux rapports du Bureau International du Travail et de la mission parlementaire conduite par Edouard Balladur mettent cependant en exergue les difficultés de la gouvernance.

¹ Lors de sa 92^{ème} session, l'OIT a adopté un rapport le 17 juin 2004 à Genève : une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée.

Il y a donc toute une série de questions à régler au niveau mondial. Mais les régler ne suffira pas. La gouvernance mondiale n'est pas un processus désincarné, coupé de tout.

Elle émane d'un réseau de gouvernance qui a ses racines au niveau local. Le comportement des Etats-nations en tant qu'acteurs mondiaux est le déterminant essentiel de la qualité de la gouvernance mondiale.

Le degré de leur attachement au multilatéralisme, aux valeurs universelles et aux objectifs communs, le souci plus ou moins grand qu'ils ont de l'impact de leurs politiques au-delà de leurs frontières et le poids qu'ils attachent à la solidarité mondiale sont autant de facteurs qui ont un effet décisif sur la qualité de la gouvernance mondiale.

Par ailleurs, la manière dont ils gèrent leurs affaires internes détermine dans quelle mesure les hommes profitent de la mondialisation et sont protégés de ses effets négatifs.

Le CESR considère que la réponse aux défis de la mondialisation commence au niveau local.

Commencer au niveau local

La plus haute priorité doit être donnée aux politiques qui visent à répondre à l'aspiration première des femmes et des hommes à un travail décent et à renforcer l'attractivité des territoires.

La politique doit s'attacher à répondre aux besoins des gens là où ils vivent et travaillent. Il est donc essentiel de promouvoir les collectivités locales en leur déléguant des pouvoirs et des ressources, en renforçant les capacités économiques locales et l'identité culturelle.

La gouvernance locale doit aussi renforcer la coopération régionale dans le cadre de l'Europe comme instrument majeur de développement qui permet de peser d'un plus grand poids dans la gouvernance de la mondialisation.

Dans ce cadre, il convient également de renforcer la dimension sociale.

Pour le CESR :

- Les acteurs locaux sont donc directement concernés puisque, en économie ouverte, notre compétitivité régionale s'appréhende à travers la capacité de la gouvernance locale et régionale à améliorer le niveau de l'emploi, la qualité de vie et la satisfaction des besoins, tout en étant exposés à la concurrence internationale.

- Au moment où le gouvernement active une politique visant à renforcer notre attractivité, l'action en direction des investisseurs étrangers est aussi largement déclinée au niveau local et régional. La décentralisation confère aussi dans ce domaine de nouvelles responsabilités à la Région appelée à engager des actions significatives en matière d'infrastructures, de formation, de recherche... et à coordonner les initiatives locales. L'ensemble des rapports remis au premier ministre dans le cadre du renforcement de notre attractivité souligne avec force notre insuffisance en matière de recherche et d'innovation.

- Sans aucun doute, il nous faudra veiller à ce que l'exécutif régional inscrive dans la pérennité la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur au titre des activités stratégiques.

Première Partie : Le cadrage de l'étude

Dans le contexte actuel de mondialisation, d'internationalisation et de globalisation des économies, l'attractivité des territoires, d'une nation, et à plus forte raison d'une région, est devenue un enjeu économique et social fondamental.

La compétitivité et l'attractivité d'un territoire vont de pair. Ces deux notions sont consubstantielles : un territoire ne peut être compétitif que s'il est attractif.

Le présent rapport a fait l'objet d'un travail en commission et au sein d'un groupe de réflexion plus spécialement centré sur la question de l'attractivité.

Au cours des nombreuses auditions, les différents concepts « attractivité », « rayonnement », « coopérations décentralisées », « actions internationales de la Région » ont nourri les discussions quant à leurs définitions et à leurs champs sémantiques.

C'est pourquoi cette première partie du rapport s'attachera à définir les notions d'attractivité et de rayonnement en les enrichissant d'autres concepts (compétitivité, globalisation, métropolisation, gouvernance locale...).

Puis, dans un second temps, nous nous attacherons à mieux appréhender la notion de coopération décentralisée au travers de la définition juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales.

Enfin, le dernier temps de cette première partie sera consacré à définir le plus concrètement et précisément possible le champ de notre étude, ses problématiques et ses objectifs qui trouveront des réponses dans les deux parties suivantes et, bien évidemment, dans la quatrième partie sur les préconisations de notre Assemblée.

1-1 Définition des notions

Absentes du vocabulaire des économistes et politistes, les notions d'attractivité et de rayonnement ont focalisé, depuis le début des années 90, l'intérêt des chercheurs.

Ces notions sont aujourd'hui au cœur des enjeux politiques majeurs des pays occidentaux.

Depuis 20 ans, des instituts, des cabinets privés, des universitaires ont créé des dispositifs d'évaluation de l'attractivité des territoires notamment, et surtout, en se basant sur les mouvements de capitaux : les investissements directs étrangers.

1-1-1 Attractivité et rayonnement

La différence est mince entre les notions d'attractivité et de rayonnement et ces deux termes sont très largement utilisés l'un pour l'autre dans le langage des aménageurs, des économistes et des politistes.

La notion d'attractivité renvoie à la capacité pour un territoire d'attirer et de retenir des hommes, des activités, des événements et des capitaux. Elle est très fréquemment associée aux notions complémentaires de rayonnement et de compétitivité.

Comment peut-on appréhender, connaître, mesurer, évaluer, et intervenir sur cette capacité d'un territoire à attirer des hommes, des activités, des capitaux, des compétences et des événements ?

La réponse se trouve dans les atouts quantitatifs et qualitatifs dont le territoire jouit naturellement ou du fait de l'intervention humaine.

L'attractivité se fonde donc sur des caractéristiques endogènes mais aussi sur des éléments exogènes : localisation géographique et potentiel marchand, effets de concentration, environnement réglementaire et fiscal...

Définir le concept d'attractivité n'est pas chose facile étant donné que les acteurs économiques, les aménageurs, les chercheurs n'arrivent pas à dégager une unanimité sur cette définition.

Après analyse de différents points de vue, il semble désormais qu'une base de définition commune se fasse jour.

Elle repose sur l'idée que l'attractivité d'un territoire correspond à l'ensemble des capacités, potentiels détenus par ce territoire et ses acteurs afin de faire venir et de retenir les éléments permettant un développement futur sur le plan économique, géographique, technique, intégrant l'homme et son environnement.

Ces capacités sont soumises à des déterminants et peuvent être évaluées par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

De plus, et afin de garantir que l'attractivité soit développée au service des hommes, le but affiché dans la volonté de concourir à l'accroissement de l'attractivité doit être double :

- attirer et retenir des activités, des hommes, des événements et des capitaux,
- garantir une cohésion territoriale et un bien être collectif.

Cette double attente fait naître le concept d'attractivité durable, car l'attractivité d'activités, d'hommes, d'événements et de capitaux ne doit pas coïncider avec un appauvrissement des conditions de vie et de l'environnement.

L'attractivité ne peut pas se faire à n'importe quel prix.

Or, s'il s'impose aux acteurs publics la nécessité de garantir cette attractivité durable, des politiques de rayonnement et de valorisation des atouts du territoire doivent anticiper les évolutions.

« Etre attractif et rayonner »

Dans notre étude, nous retiendrons l'idée que le rayonnement d'un territoire se fonde sur la valorisation de ses potentiels et atouts. Il est donc le résultat d'actes volontaires réalisés sur la base de priorités identifiées parmi les facteurs sur lesquels repose l'attractivité du territoire.

Ainsi, l'action en faveur du rayonnement d'un territoire se décline principalement au travers d'éléments choisis et d'une politique de communication et de diffusion (marketing).

Le rayonnement relève plutôt de la propagation et de la diffusion d'une image, d'une identité à l'extérieur.

Le rayonnement ne se décrète pas, il est plutôt la conjonction d'une ou plusieurs actions volontaires et d'une perception. Par exemple, le rayonnement d'un pays peut correspondre à son influence culturelle à l'échelle internationale.

Au niveau de la Région, il est le fruit de politiques publiques mises en œuvre afin de valoriser les potentiels, capacités et atouts du territoire rhônalpin et de ses acteurs.

Il n'est pas envisageable pour la Région Rhône-Alpes de mettre en œuvre des politiques de valorisation d'atouts inexistantes ! Le rayonnement ne peut en effet qu'être le fait d'une source potentielle capable d'être reconnue comme attractive à proximité ou non.

De plus, l'attractivité du territoire de notre région ne peut se satisfaire d'elle-même. Dans le cadre de la globalisation et de l'internationalisation des échanges et de la production, les atouts et potentiels des territoires infra nationaux doivent être promus sous peine d'être oubliés ou sous utilisés.

L'attractivité et le rayonnement apparaissent donc bien comme étant deux concepts recouvrant des notions complémentaires et surtout comme étant deux concepts consécutifs l'un de l'autre.

1-1-2 La compétitivité : un des moyens

Dans le cadre d'une économie mondiale caractérisée par le libre-échange, la compétitivité est régulièrement présentée comme le moyen de relever deux défis pour un pays :

- celui d'une « compétition économique » avec des pays ayant des économies de potentiel industriel et technologique comparables,
- celui du maintien de son rang face à de nouvelles formes de concurrence internationale dont le principal atout réside dans le coût des facteurs de production.

Au-delà de l'actualité, la compétitivité peut être définie comme la capacité d'un territoire à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale. Envisagée comme un concept absolu, la compétitivité recouvre l'ensemble des conditions propices à la croissance d'un territoire. Ce sont ces conditions sur lesquelles l'action publique peut agir : niveau d'éducation et de formation, production de connaissances, cadre réglementaire et législatif...

La compétitivité et l'attractivité d'un territoire vont de pair. Ces deux notions sont consubstantielles : un territoire ne peut être compétitif que s'il est attractif.

Compétitivité ou compétition entre territoires

En effet, compétitivité et attractivité étant deux notions consubstantielles, il est logique de s'interroger sur la nature de la compétitivité. S'entend-elle comme une compétitivité de tous les instants, dans tous les domaines, ou propose-t-elle une compétitivité construite en lien entre territoires infra nationaux et/ou internationaux ?

La compétition entre territoires semble effective lorsque l'on constate que l'implantation d'un projet sur un site met naturellement en compétition plusieurs sites, plusieurs options territoriales.

Cette affirmation est d'autant plus prégnante dans nos économies ouvertes².

Cette globalisation économique entraîne, de facto, un manque de délimitation des territoires locaux : une région française est-elle prioritairement tournée vers une région française moins dynamique ou vers une région transfrontalière performante ?

1-1-3 Vers de nouveaux territoires métropolitains

La métropole est « une très grande ville, qui s'exprime par la taille de sa population, celle de son agglomération qu'elle anime, par son poids économique, politique, social et culturel ainsi que par son pouvoir d'attraction et de diffusion »³.

La région Rhône-Alpes possède un fort potentiel métropolitain avec 8 villes centres d'agglomération de plus de 100 000 habitants, articulées autour de la capitale régionale, Lyon, seconde agglomération française.

Les villes de Lyon, Grenoble, Saint-Etienne, Chambéry, Annecy, Roanne, Bourg-en-Bresse et Valence forment un réseau étoilé d'agglomérations métropolitaines disposées autour de Lyon et distantes de moins de 150 km de cette capitale régionale.

² « En économie ouverte, la compétitivité des pays ou des régions s'appréhende souvent à travers leur capacité à augmenter le niveau de revenu par habitant et le niveau de l'emploi tout en étant exposés à la concurrence internationale (Jacquemin et Pench 1997). »

³ Marcel Roncayolo, Professeur à l'EHESS

Cette répartition géographique des métropoles est unique en France et peut s'articuler avec d'autres réseaux européens notamment suisses (en lien avec Genève) et italiens.

Constitué en un réseau de villes, ces 8 villes centres d'agglomération doivent être la source première du pouvoir d'attraction et de rayonnement du territoire régional.

Comme le souligne le rapport « Pour un rayonnement européen des métropoles françaises » publié lors du Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (CIADT) du 18 décembre 2003, « près d'un emploi nouveau sur quatre est un emploi supérieur dans les grandes aires urbaines ».

Cette prééminence des aires urbaines s'accélère. Il existe une réelle dynamique des territoires métropolitains mais celle-ci doit pouvoir s'appuyer aussi sur les aires des villes moyennes.

L'armature urbaine française, et donc rhônalpine, est évidemment liée à l'histoire et à la géographie. Rhône-Alpes se divise en de nombreux territoires différents, de montagne et de plaines.

Cette diversité est une force pour le territoire régional mais sa gouvernance requiert quelques fondamentaux, notamment la reconnaissance de la place première de Lyon (et donc son obligation de tirer vers le haut la dynamique territoriale) et l'importance de lier le développement régional et le développement urbain.

Aucune ville française, hors Paris, ne possède un poids démographique comparable aux métropoles européennes. Or en Rhône-Alpes le réseau des villes centres s'articule avec le réseau des villes moyennes⁴ et la Région Rhône-Alpes s'est engagée contractuellement dans l'accompagnement de ces deux dispositifs.

La Région doit pouvoir poursuivre cet accompagnement et privilégier cette armature urbaine formalisée dans le cadre de ses politiques d'aménagement du territoire, d'attractivité et de rayonnement.

Frédéric de Saint Sernin, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, a officiellement lancé " l'appel à coopération métropolitaine ", le 28 juin 2004 à Marseille.

La gouvernance est une clé de la réussite d'une métropole et de son attractivité. Elle implique une réelle coopération entre tous les acteurs publics, mais aussi privés, à une échelle large. Or, les métropoles françaises sont actuellement souvent marquées par le morcellement des intercommunalités, par une planification en « puzzle » et par un pilotage politique rarement assumé à une échelle ajustée aux enjeux de rayonnement européen.

⁴ Il comprend les villes suivantes : Ambérieu en Bugey, Bellegarde sur Valserine, Oyonnax, Annonay, Aubenas, Privas, Tournon sur Rhône, Tain l'Hermitage, Montélimar, Pierrelatte, Romans sur Isère, Bourgoin Jallieu, Ville Nouvelle Isle d'Abeau, Vienne, Voiron, Montbrison, St Just-St Rambert, Givors, Villefranche sur Saône, Aix-les-Bains, Alberville, Annemasse, Cluses, Sallanches et Thonon-les-Bains

Aujourd'hui, c'est à l'échelle européenne voire mondiale que se joue la compétition des villes. L'heure est à la complémentarité et à la coordination pour formuler et porter un projet métropolitain de niveau international.

C'est pourquoi la DATAR (délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) a lancé, le 28 juin 2004 à l'occasion du 5e Atelier du projet territorial, un appel à coopération métropolitaine. Cet appel est la première étape de la stratégie nationale adoptée lors du CIADT du 18 décembre 2003 et destinée à consolider le rayonnement des métropoles françaises au niveau européen. Une stratégie qui doit aboutir début 2007 par la signature de contrats entre les métropoles qui le souhaitent et l'Etat.

L'objectif de l'appel est de favoriser l'émergence de coopérations à l'échelle des métropoles françaises, de conforter celles qui existent déjà, et d'encourager la mise en oeuvre de stratégies originales de coopération entre institutions à leur échelle.

Source DATAR, site web : www.datar.gouv.fr

1-2 Définitions juridiques de l'action extérieure des collectivités territoriales

1-2-1 La conception française

La loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions consacre la pratique de la coopération entre collectivités de différents pays ; en son article 65, notamment, la loi précise que des conventions de concertations et de coopérations peuvent être signées sous condition du respect des engagements internationaux de l'Etat et dans la limite des compétences propres de chaque collectivité.

La notion « d'action extérieure des collectivités territoriales » apparaît pour la première fois dans un circulaire du premier ministre du 26 mai 1983.

Cependant, cette première ébauche d'un cadre juridique s'est très rapidement montrée trop restreinte et trop limitative.

C'est pourquoi la notion de « coopération décentralisée » est définie par le titre IV « De la coopération décentralisée » de la loi du 6 février 1992 portant sur l'administration territoriale de la République et la circulaire du 26 mai 1994 qui précise les modalités d'application de cette loi.

Le titre IV de la loi du 6 février 1992 prévoit quatre dispositions :

- 1- Elle ouvre la possibilité aux collectivités territoriales françaises de passer des conventions avec des collectivités territoriales étrangères (article 131).
- 2- Elle permet aux collectivités territoriales étrangères de participer au capital de sociétés d'économie mixte locales (article 132).
- 3- Elle permet aux collectivités territoriales étrangères des États membres de l'Union européenne de participer à des groupements d'intérêt public (article 133).
- 4- Elle institue une commission nationale de la coopération décentralisée qui établit et tient à jour un état de la coopération décentralisée (article 134).

Ce titre IV pose par ailleurs un principe :

« La coopération décentralisée n'est pas une nouvelle compétence donnée aux collectivités territoriales mais s'inscrit dans les compétences dévolues par les lois de décentralisation en permettant aux collectivités d'exercer leurs compétences à l'international ».

Néanmoins, l'action extérieure des collectivités territoriales doit être conforme au bloc de compétences dévolu à chaque échelon territorial par la loi.

Cela engendre, de fait, des incompréhensions et impossibilités d'action :

- d'une part les périmètres d'action différents entre collectivités françaises et étrangères ne facilitent pas les coopérations très intégrées,
- d'autre part la répartition des blocs de compétences entre les collectivités territoriales françaises est peu lisible.

Les collectivités concernées sont donc les communes, les départements, les régions et les groupements qui ont compétence pour agir en lieu et place des collectivités territoriales, à savoir les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), à fiscalité propre ou non, les syndicats mixtes, les organismes ou institutions interdépartementaux institués selon l'article L. 5421-1 du CGCT et les ententes interrégionales en application de l'article L. 5621-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

De plus, l'article L. 1112-5 du CGCT dispose que « aucune convention, de quelque nature que ce soit, ne peut être passée entre une collectivité territoriale ou un groupement et un Etat étranger ». Cette limite est également imposée aux conventions impliquant des organisations internationales, car celles-ci disposent de la qualité de sujets de droit international.

Ceci découle clairement de la volonté de l'Etat de conserver ses prérogatives régaliennes en matière de diplomatie.

Seule exception tolérée, les collectivités peuvent, « à l'occasion de véritables liens de coopération décentralisée conclus, avec une ou plusieurs collectivités territoriales étrangères, souscrire des contrats d'objectifs, de financement, ou jouer le rôle d'opérateur de l'Union européenne ou d'une organisation internationale ».

Sous ces conditions précitées, les collectivités territoriales peuvent donc conclure des contrats avec « des collectivités étrangères et leurs groupements ».

Par collectivité étrangère, et selon les précisions de la circulaire du 20 avril 2001, il convient de comprendre les collectivités, autorités ou organismes exerçant des fonctions territoriales ou régionales et considérées comme telles dans le droit interne de chaque Etat.

Il n'est pas nécessaire que les collectivités territoriales étrangères soient de même niveau dans l'ordonnement juridique interne que les collectivités françaises avec lesquelles elles signent une convention de coopération décentralisée.

La Région Rhône-Alpes peut ainsi coopérer avec des villes, des départements, des länder, des Régions...

De plus, cette circulaire précise, qu'afin d'optimiser les coopérations et de les rendre réellement efficaces en dépassant les simples effets d'annonce, la convention est la voie privilégiée de la coopération décentralisée.

" Par convention il faut entendre tout contrat ou acte signé entre des collectivités territoriales, françaises et étrangères, comportant des déclarations, des intentions, des obligations ou des droits opposables à l'une ou l'autre partie.

Sont visées par la loi aussi bien les conventions ayant un caractère déclaratif que celles pouvant avoir des conséquences matérielles, financières ou réglementaires pour ces collectivités ".

Les collectivités territoriales françaises contractant avec des collectivités territoriales étrangères doivent veiller dans leurs conventions à ne pas porter atteinte aux règles et aux principes de valeur constitutionnelle, à savoir :

- au principe d'indivisibilité de la République et de souveraineté nationale,
- aux intérêts nationaux et à la cohérence de la politique étrangère,
- au principe de spécialité : chaque collectivité doit prendre garde de ne pas interférer sur les compétences des autres collectivités territoriales, du fait d'une convention de coopération décentralisée,
 - à l'égalité des citoyens devant les charges publiques et l'égalité des usagers devant le service public,
 - à la liberté d'exercice du commerce et de l'industrie.

1-2-2 L'Europe, une définition autre...

Face à l'acception française qui définit la coopération décentralisée comme la relation entre des collectivités territoriales françaises et des collectivités territoriales étrangères, la définition européenne de la coopération décentralisée est beaucoup plus extensive puisqu'elle considère l'ensemble des acteurs non gouvernementaux.

Longtemps opposées, ces deux acceptions aujourd'hui se rejoignent, tout du moins dans la pratique.

En effet, coopération de collectivités territoriales à collectivités territoriales, la coopération décentralisée " à la française " est avant tout aujourd'hui une coopération de territoires à territoires, les collectivités territoriales veillant à impliquer dans leurs démarches le plus grand nombre d'acteurs sociaux locaux.

L'importance de ce type de coopération est, par la suite, officiellement reconnue par le règlement (CE) n° 1659/98 du Conseil du 17 juillet 1998, relatif à la coopération décentralisée.

" La coopération décentralisée constitue une nouvelle approche de développement qui place les acteurs au centre de la mise en œuvre et poursuit donc le double objectif d'adapter les opérations aux besoins et de rendre les opérations viables ".

L'acception européenne de la coopération décentralisée est plus extensive que celle de la France.

Ainsi, l'Union européenne reconnaît comme acteurs de la coopération décentralisée les pouvoirs publics locaux mais aussi les organisations non gouvernementales, les coopératives, les syndicats, les organisations de femmes et de jeunes, les institutions d'enseignement et de recherche, les églises, les PME, etc.

Pour l'Union européenne, la coopération décentralisée est un moyen de sortir du système de coopération " centralisée " avec les Etats et de s'engager vers "une autre façon de faire de la coopération" (Note d'orientation sur la coopération décentralisée, Commission européenne, 23 décembre 1999) qui implique l'ensemble des acteurs de la société civile, dans toute leur diversité.

La démarche européenne de coopération décentralisée repose sur cinq idées maîtresses :

1- La participation active, la « responsabilisation » de l'ensemble des acteurs de la société civile. Pour la Commission européenne, il s'agit de « transformer les bénéficiaires en véritables acteurs et/ou partenaires, capables de prendre en charge leur propre développement ».

2- La recherche d'une concertation et d'une complémentarité entre ces différents acteurs. « La coopération décentralisée ne cherche pas à soutenir une multitude de projets isolés mais à promouvoir des processus de dialogue et de mise en cohérence des initiatives de différents acteurs dans le cadre de l'approche programmatique et en articulant les interventions à différents niveaux (local, national, régional) ».

3- La gestion décentralisée, c'est-à-dire la délégation de responsabilités de gestion, y compris financières, à l'échelon le plus proche possible des acteurs concernés.

4- L'adoption d'une « approche processus », qui permette d'inscrire les démarches de coopération décentralisée dans la durée. L'enjeu est de faire évoluer l'approche projet classique vers une démarche itérative.

5- La priorité donnée au renforcement des capacités et au développement institutionnel. « La coopération décentralisée a pour objet non seulement de répondre à des besoins matériels, mais en même temps de renforcer le potentiel d'action et la maîtrise d'initiatives locales ».

1-3 Champ de l'étude

Il faut souligner que dans un cadre régional les trois domaines qui relèvent des choix de politique nationale sont écartés du champ de cette étude :

- la fiscalité,
- la réglementation du travail,
- la réglementation économique.

L'attractivité d'une région comme Rhône-Alpes dépend de conditions qui lui échappent largement notamment sa position géographique enviable ou encore des atouts naturels dont elle est dotée.

Malgré tout, l'attractivité n'est pas seulement une qualité définitive et indépendante de l'action des hommes. A l'avenir, la croissance et le développement économique de la région vont pour partie reposer sur le niveau d'éducation et de qualification de sa population et sur sa faculté à innover et entreprendre.

C'est pourquoi la collectivité doit anticiper et accompagner les mutations. Se pencher sur la question de l'attractivité implique d'aborder la question de la gouvernance locale et de la capacité collective à porter et assumer des valeurs et un projet.

Les objectifs de la contribution du CESR sont les suivants :

- cerner ce que l'on peut entendre par attractivité et examiner la situation actuelle de la région Rhône-Alpes à cet égard ;
- dresser un état des lieux des actions régionales destinées à améliorer l'attractivité, à savoir la capacité de notre région à attirer des entreprises, des activités et des hommes ;
- proposer des pistes d'actions destinées à améliorer l'offre territoriale et sa promotion.

« Attirer et retenir dans notre région des capitaux et des compétences, c'est importer de la valeur ajoutée, de la croissance, de l'emploi ».

Deuxième partie : Regards sur l'attractivité en région Rhône-Alpes

Dans L'identité de la France, Fernand Braudel souligne que, de tout temps, la géographie a constitué l'un des principaux atouts de la France. De par sa situation au cœur de l'Europe développée, bordé de plusieurs mers, nourri d'un climat tempéré et doté de réseaux de communications de très haute qualité, notre pays a toujours su appuyer son développement sur son territoire.

Au moment où la question de la gouvernance des territoires se pose, notamment au travers de l'acte II de la décentralisation, la Région se doit de devenir la pierre angulaire de l'action territoriale en matière de développement économique.

Ainsi, la prise en compte de la notion d'attractivité pose par essence la question de l'échelon pertinent : la Région semble aujourd'hui devoir agir en qualité non plus de « chef de file » mais de coordonnateur.

2-1 Les déterminants de l'attractivité

Pourquoi des hommes et des activités s'implantent-ils plutôt sur un territoire que sur un autre ? Pour poser la question autrement, quels sont les déterminants de l'attractivité ? Il n'existe pas de critères absolus à partir desquels un territoire peut être considéré comme attractif. L'attractivité est relative car elle dépend du type d'activité appelé à s'y développer. Les motivations qui conduisent une entreprise à choisir une localisation sont plurielles :

- recherche de qualifications, de marchés, de synergies ;
- recherche d'infrastructures, d'un environnement technologique de haut niveau ;
- recherche des coûts les plus compétitifs ;
- recherche d'une meilleure qualité de la vie ;
- ...

Ce qui va donc déterminer l'attractivité d'un territoire repose sur la nature des actifs qu'il peut faire valoir et la stratégie de compétitivité qu'il peut et souhaite soutenir.

Nature des actifs du territoire et typologie de la compétitivité

A l'image de l'entreprise, le territoire dispose d'un certain nombre d'actifs.

Certains actifs sont communs. Par exemple, il s'agit des activités industrielles standard : textile, électronique grand public...

Dans le cas de telles activités, certaines entreprises ont une propension au nomadisme.

En l'occurrence, la localisation sera fonction du coût des facteurs de production, notamment le travail, des opportunités de financements publics et de la fiscalité. Dans le cas des actifs banals ou communs, l'attractivité du territoire repose fondamentalement sur un rapport compétitivité-prix.

D'autres actifs sont plus spécifiques. Ils correspondent soit à un environnement singulier comme la possibilité de développer un tourisme d'hiver grâce à la neige, soit à des excellences sectorielles (par exemple : les biotechnologies et les nanotechnologies). La présence d'actifs spécifiques au territoire est un facteur de fidélisation des firmes et des hommes. Dans ce cas, le territoire se situe bien sur le champ de la compétitivité structurelle hors coût.

Potentiel marchand et effets de concentration

Comme le rappelle le Conseil d'Analyse Economique : « toute entreprise souhaitant accéder aux marchés étrangers doit choisir entre produire dans l'économie nationale et exporter, ou s'implanter à l'étranger pour vendre sur place ». Dans le cas d'une décision d'implantation à l'étranger, le potentiel marchand constitue un critère très important⁵. Ainsi, une implantation en Rhône-Alpes donne accès à un marché beaucoup plus vaste que celui de la région et de la France. Cette localisation permet de desservir facilement grâce aux réseaux de transports un nombre de consommateurs élevés.

A potentiel marchand égal entre deux localisations possibles, ce sont les coûts, en particulier d'infrastructures, qui permettront à l'entreprise d'arbitrer et de faire un choix. La prise en compte du potentiel marchand dans les décisions de localisation des investissements entraîne nécessairement des effets de concentration. Les entreprises étrangères ont tendance à s'installer sur des territoires où sont déjà implantées d'autres entreprises. Les effets de concentration sont imputables à :

- la même recherche commune de proximité de la demande,
- un tissu de partenaires suffisamment dense (sous-traitants, fournisseurs, services) indispensables au développement d'une activité,⁶
- une main d'œuvre qualifiée.

Accessibilité et réseaux

Les effets de concentration et de métropolisation peuvent résulter, aussi, de l'accessibilité du territoire :

- position géographique stratégique,
- réseaux de transports et infrastructures de communications.

⁵ D'après le Conseil d'Analyse Economique « Le potentiel marchand interne à un pays se calcule en corrigeant le Produit Intérieur Brut (PIB) de ce pays par ses distances internes ; par exemple, si l'Espagne dispose effectivement d'un PIB non négligeable, c'est en revanche un vaste territoire au sein duquel de longues distances doivent être parcourues pour desservir les consommateurs à partir d'une implantation donnée ».

⁶ C'est dans ce cadre que la notion de « grappes d'activités » prend tout son sens.

Toutefois, dans le cadre de la compétitivité structurelle, l'accessibilité doit aussi s'accompagner d'un environnement technologique de haut niveau.

Système de gouvernance locale, l'accueil et l'offre de services

La bonne gouvernance d'un territoire est source de sécurité, de stabilité et d'opportunité de partenariats. La plupart des investisseurs internationaux interrogés insistent sur l'importance d'un contexte local perçu comme stable et lisible. Au bout du compte, la gouvernance pose la question de la subsidiarité :

- qui représente le territoire ?
- qui fait quoi ?
- où s'adresser pour résoudre les problèmes ?

En France, la décentralisation a ouvert un vaste chantier sur ces questions. Différents niveaux de collectivités territoriales interviennent sur les mêmes domaines.

La recherche d'investisseur est à cet égard caractéristique : elle peut mettre en jeu plusieurs institutions sur le même dossier sans que ne se dégage un chef de file.

Ressources humaines, qualité de main d'œuvre et dynamisme du marché du travail

La productivité et la qualité de la main d'œuvre sont les piliers de l'attractivité de plusieurs pays industriels comme la France et l'Allemagne. Ainsi, les différentes enquêtes d'opinion réalisées auprès d'investisseurs internationaux mettent en exergue la productivité de la main d'œuvre française qui permet d'en relativiser le coût horaire⁷.

Dans le même ordre d'idée, la typologie des emplois, et donc des compétences disponibles, peut altérer ou améliorer l'attractivité d'un territoire. Nous rejoignons ici l'effet de concentration qui produit un cercle vertueux dans l'implantation d'activités en raison du réservoir potentiel de main d'œuvre qualifiée et compétente.

La Silicon Valley illustre bien un effet de concentration autour d'un système étroit de relations entre universités, recherche et entreprises mais aussi entre entreprises concurrentes qui se disputeront les services d'une main d'œuvre qualifiée.

L'attractivité concerne aussi les hommes qui constitueront les forces économiques et sociales à l'avenir.

⁷ La France possède aujourd'hui la meilleure productivité horaire des pays de l'OCDE

A cet égard, l'un des déterminants repose bien sur l'existence d'un système de formation performant et diversifié qui permette d'attirer les compétences par l'accueil d'étudiants et de chercheurs étrangers dans les disciplines économiques et scientifiques⁸.

Une analyse conduite par le Conseil d'Analyse Economique révèle le déficit d'investissement de la France en matière d'éducation supérieure. Ce constat vient rappeler que la bataille de l'attractivité se gagne par la capacité à produire de la connaissance et du savoir-faire à haute technicité tout en établissant des passerelles entre l'université, la recherche et l'industrie.

Accueil et qualité de vie

La qualité de vie fait partie des déterminants complexes. En effet, cette qualité de vie est surtout une affaire de perception, donc empreinte de subjectivité. Toutefois, ce qui est le plus fréquemment cité en matière de qualité de vie peut être recensé de la façon suivante :

- le cadre de vie : environnement naturel, diversité et qualité des espaces ;
- la vie sociale : convivialité, hospitalité, intégration dans la communauté ;
- la vie culturelle, sportive et les loisirs : gastronomie, qualité et diversité de l'offre, grands événements ;
- la vie quotidienne : offre de services (ex : maillage hospitalier) et facilités administratives, logements, systèmes de transports.

La qualité de vie comme déterminant de l'attractivité peut aussi avoir son revers de médaille. Certaines régions du sud de la France vont devoir composer avec un essor démographique sans précédent pour partie due à l'afflux de populations non actives, notamment retraitées, pour lesquelles le cadre de vie constitue un argument en soi. Dans ce cas, des incidences importantes se font ressentir : envolée des prix du foncier et de l'immobilier préjudiciable aux jeunes actifs désireux de s'installer et difficultés de fonctionnement des services publics (en particulier l'école).

⁸A l'occasion des premières rencontres de l'investissement international à La Baule le 27 juin 2003, le premier ministre a présenté l'attraction des compétences comme l'un des axes forts d'une politique nouvelle pour renforcer l'attractivité du territoire.

2-2 Les indicateurs de l'attractivité

Par indicateur de l'attractivité nous entendons tout ce qui permet de mesurer l'attractivité d'une région. L'indicateur permet de connaître la situation à un moment donné et de mesurer des évolutions dans le temps. Il est aussi un moyen d'établir des comparaisons entre les régions. Il faut bien distinguer les indicateurs quantitatifs, aisément mesurables, des indicateurs qualitatifs résultant de sondages d'opinion. ERAI (entreprise Rhône-Alpes international) a réalisé un important travail de définition des indicateurs de l'attractivité. Dans sa contribution, le CESR s'attache à cibler l'analyse sur quelques-uns des indicateurs sans prétendre à l'exhaustivité.

2-2-1 Les indicateurs quantitatifs

Evolutions des structures démographiques

Evolution de la population
Population des agglomérations
Flux migratoires
Pyramide des âges et évolution de la population active

Economie

- a) Flux des Investissements Directs Etrangers (IDE)⁹
- b) Part du capital social des entreprises détenues par des investisseurs étrangers

9 Actuellement, les principales études mesurent l'attractivité d'un pays ou d'une région à l'aune de sa capacité à attirer des capitaux. Ce sont les Investissements Directs Etrangers qui permettent d'évaluer dans quelle mesure un territoire a su capter des investissements sources potentielles d'activités et d'emplois.

La question des investissements directs étrangers renvoie aussi à celle de la localisation des entreprises. Dans un contexte de rendements croissants, la décision de localisation est soumise à un arbitrage entre la réalisation d'économies d'échelle et une minimisation des coûts de transports.

C'est pourquoi, certains économistes distinguent deux types d'investissements à l'étranger (voir à ce sujet les travaux du Conseil d'Analyse Economique sur la compétitivité) :

- l'investissement international horizontal : son objectif est l'accès au marché entre pays semblables, à des réseaux et des ressources en terme d'innovation ; ce type d'investissements est fonction de la compétitivité structurelle du territoire et représente les deux tiers des investissements directs étrangers, essentiellement entre pays industrialisés (Dans son rapport « La France, puissance industrielle », la DATAR estime que « les investissements industriels dans les pays en voie de développement ne représentent que 4% du stock des investissements français totaux à l'étranger ».)

- l'investissement international vertical : il est motivé par la division des processus productifs et la spécialisation des filiales sur des segments de la chaîne de la valeur ajoutée ; l'activité textile relève de ce type d'investissements.

- c) Balance commerciale
 - Structures des importations et des exportations (part des secteurs high tech)
 - Evolution du rapport entre exportation et importation
- d) Tourisme
 - Fréquentation touristique (nuitées, séjours...)
 - Origine de la clientèle
 - Nombre et typologie des équipements touristiques

Trafic voyageurs

Evolution

Animation culturelle et événementielle

Nombre et typologie des événements d'affaire¹⁰, culturels et sportifs
Notoriété des événements
Origine des participants

Enseignement supérieur et recherche

Nombre d'étudiants et proportion d'étudiants étrangers
Part des chercheurs issus d'universités étrangères
Nombre de laboratoires de recherche, publications scientifiques, réseaux de recherche, nombre de brevets déposés

2-2-2 Les indicateurs qualitatifs

La définition d'indicateurs qualitatifs est très délicate. De tels indicateurs reposent en effet surtout sur des éléments subjectifs : perception et opinion des intéressés, représentation collective...En l'occurrence, il est fait davantage appel au ressenti des individus qu'à la mesure de pratiques et de phénomènes quantifiables.

En dépit de cette difficulté méthodologique, les indicateurs qualitatifs s'imposent dans de nombreuses études destinées à comparer l'attractivité des territoires. Le sondage d'opinion a ainsi acquis ses lettres de noblesse auprès de certaines organisations et grands cabinets internationaux¹¹.

¹⁰ Le tourisme d'affaire regroupe les foires, salons, congrès ...etc.

¹¹ Pour exemple, l'étude du cabinet de conseil Ernst and Young mesure chaque année l'attractivité de la France par une enquête d'opinion réalisée auprès de 200 responsables d'entreprises développées à l'international.

Identité et sentiment d'appartenance

L'identité et le sentiment d'appartenance sont des facteurs de solidarité et de cohésion sociale.

La cohésion d'un groupe et donc d'une région se cristallise autour de défis communs. Les formes d'engagement évoluent vers de nouvelles formes d'action dans le cadre de la vie associative. A cet égard, les associations sont nombreuses en France, quelles soient culturelles, sportives ou autres.

De grands événements peuvent être l'occasion d'une dynamique et d'un élan collectif.

Solidarité et cohésion ne se décrètent pas ; ils naissent autour d'engagements communs et d'une capacité à travailler ensemble.

Image

Hospitalité, efficacité,

Aménité et convivialité

Synthèse de l'enquête de l'Alliance française de Grenoble réalisée à partir de 69 témoignages d'étrangers représentant 30 pays différents.

Les chinois représentent 23 % du panel

Les américains du nord représentent 17 % du panel

Les autres nationalités représentent entre 1,4 % et 4,3 % du panel

52 % des personnes interrogées sont présents dans l'agglomération grenobloise pour raisons professionnelles

38 % résident pour leurs études

10 % pour raisons familiales ou tourisme

Sur les 52 % qui résident pour raisons professionnelles

16 % avaient une connaissance de Grenoble et/ou de son environnement ; ils citent prioritairement le pôle scientifique, l'attrait des montagnes, le sport ; ils reconnaissent avoir consulté Internet pour se renseigner.

84 % étaient donc ignorants ou quasi-ignorants sur Grenoble et son environnement.

50 % ont connu des problèmes administratifs, de logement ou de repérage dans la ville.

64 % connaissent une durée de séjour de plus de 2 ans.

Points forts relevés : cadre de vie, montagnes, qualité des cours de langues (FLE), la cuisine, le climat, le pôle scientifique, les activités offertes, les modes de garde, l'information touristique et l'accueil de la population.

Points faibles relevés : l'accueil des administrations, les lourdeurs administratives, le logement, l'accès aux offres culturelles, les horaires limités des transports en commun.

Concernant les personnes qui résident pour raisons d'études ou autres :

*61 % ont choisi Grenoble pour étudier en raison du renom des écoles
39 % ont choisi Grenoble pour son cadre de vie ou pour raisons familiales*

*67 % ne connaissaient rien ou peu de choses sur cette région
33 % en avaient une connaissance plus nette (ski, situation géographique, universités...)*

*36 % déclarent ne pas avoir connu de problèmes lors de leur installation
64 % ont connu des problèmes de langue, d'ordre administratif ou de logement*

30 % déclarent résider pendant au moins deux années

Points forts relevés : le cadre de vie, la convivialité, les transports, le dynamisme, l'offre sportive et l'accueil.

Points faibles relevés : l'offre de services, les contraintes administratives, la qualité et les offres de formation.

2-3 Etat des lieux de l'attractivité de Rhône-Alpes

L'attractivité d'une région comme Rhône-Alpes dépend de conditions qui lui échappent largement telles que sa position géographique enviable ou encore des atouts naturels dont elle est dotée. Malgré tout, l'attractivité n'est pas seulement une qualité définitive et indépendante de l'action des hommes. A l'avenir, la croissance et le développement économique de la région vont pour partie reposer sur le niveau d'éducation et de qualification de sa population et sa faculté à innover et entreprendre.

Objet de nombreuses publications et réflexions, l'attractivité est incontestablement le sujet d'actualité en matière de politique publique. En région Rhône-Alpes, une réflexion approfondie a conduit à l'identification d'indicateurs permettant de mesurer l'attractivité régionale. Dans sa contribution, le CESR a préféré ne retenir que quelques-uns des indicateurs afin de cibler sa réflexion sur les enjeux susceptibles d'être traités dans le cadre des politiques régionales. Rappelons en effet que la Région n'est pas compétente dans des domaines primordiaux en matière d'attractivité : cadre réglementaire, fiscal, droit du travail...

2-3-1 Indicateurs quantitatifs

Economie

a) Les Investissements Directs Etrangers : une région performante

La région Rhône-Alpes reste fortement attractive pour les investissements directs étrangers. Elle bénéficie essentiellement d'investissements directs dits horizontaux, c'est-à-dire motivés par l'accès au marché.

Structurellement, entre 1800 et 2000 emplois sont créés ou maintenus chaque année grâce aux investissements directs étrangers en Rhône-Alpes. Après une année exceptionnelle en 2002 due à plusieurs projets d'envergure, Rhône-Alpes a attiré 75 projets en 2003 pour environ 3 000 emplois programmés.

Cette performance place la région en deuxième position derrière l'Île-de-France et la conforte comme l'une des régions où la croissance des investissements étrangers est la plus forte. 43 % des investissements concernent des extensions tandis que 39% se dirigent vers des créations. En revanche, seuls 18% des projets d'investissements étrangers en Rhône-Alpes concernent les reprises d'entreprises.

Ce sont les secteurs de l'équipement automobile et des véhicules lourds qui captent la plus grande part des investissements (33,5%). 62% des projets soutenus concernent la fabrication. En revanche, Rhône-Alpes reste peu attractive quant aux investissements en centres de recherche et les sièges sociaux.

b) Part du capital social des entreprises détenue par des investisseurs étrangers : une attractivité en deçà du potentiel régional

Selon l'INSEE, en 1998, Rhône-Alpes était la deuxième région française en nombre d'établissements industriels à participation étrangère, c'est-à-dire dont 50% au moins du capital est détenu par une ou plusieurs entreprises étrangères.

Ainsi, 29% des établissements industriels régionaux d'au moins 50 salariés sont détenus majoritairement par des investisseurs étrangers.

Par rapport au nombre total d'établissements en Rhône-Alpes, 19 % de ces établissements sont sous contrôle majoritaire étranger.

En revanche, en valeur relative, la région se situe au quinzième rang¹².

Des régions moins importantes en terme de PIB ont des taux de participation étrangère supérieurs à Rhône-Alpes : l'Alsace, en raison de sa position frontalière avec l'Allemagne, la Lorraine, le Centre et la Haute-Normandie.

¹² Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire 2000-2020.

c) La balance commerciale.

Rhône-Alpes est la deuxième région de France, après l'Île-de-France, pour son ouverture à l'international (10,9% des exportations et 9% des importations nationales). La région dégage régulièrement le deuxième excédent commercial. Les exportations se réalisent essentiellement dans les biens d'équipement et biens intermédiaires (70% des exportations contre 50% au niveau national), à l'exception notable des exportations de composants électriques et électroniques.

Fortement ouverte à l'international, la région Rhône-Alpes est par conséquent très sensible à la conjoncture internationale. En 2003, le ralentissement économique des principaux voisins européens s'est fait ressentir sur la région Rhône-Alpes dont les exportations s'affaissaient pour la seconde année consécutive en recul. Les importations sont restées stables à + 0,2%. A l'instar de la France, la région Rhône-Alpes a souffert de l'atonie de la demande dans les pays de l'Europe occidentale, notamment l'Allemagne et l'Italie. L'activité commerciale de la région n'est pas encore suffisamment orientée vers les Pays d'Europe Centrale et Orientale.

d) Tourisme

Avec une moyenne de 156 millions de nuitées par an, Rhône-Alpes se classe seconde derrière la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. 84% de ces nuitées ont été effectuées par des clientèles extra-régionales. Mais les touristes étrangers ne représentent qu'environ 15% des nuitées contre une moyenne de 37% au niveau national. Pour l'hôtellerie, le quart de cette clientèle vient du Royaume-Uni. Concernant les campings, la part des touristes étrangers est plus importante (42,5% des nuitées) avec une forte représentation des ressortissants néerlandais.

La région offre une palette d'équipements touristiques très diversifiés qui lui permettent de jouer les cartes du tourisme de loisirs, du tourisme vert, du tourisme culturel et d'affaires.

- le premier domaine skiable du monde avec plus de 200 stations qui réalisent 77% du chiffre d'affaires national des remontées mécaniques,
- deux Parcs nationaux et six Parcs naturels régionaux, trois grands lacs,
- 16 stations thermales et 7 stations climatiques,
- 360 musées,
- 7 parcs d'exposition et plus de 700 hôtels/séminaires.

La capacité d'accueil touristique s'élève à environ 2 800 000 lits soit près de 16% des capacités nationales¹³.

Une petite hôtellerie rurale et familiale reste présente sur l'ensemble du territoire régional avec des enjeux assez prégnants en terme de modernisation et de professionnalisation face à une demande, notamment étrangère, plus exigeante, une concurrence plus forte et de nouvelles normes

¹³ Source : Observatoire Régional du Tourisme.

Les flux et la structure démographique : entre vieillissement et accroissement de la population active

Depuis 1990, Rhône-Alpes affiche une progression de sa population d'environ +0,6% par an (contre + 0,4% au niveau national). Cette performance la place parmi les régions les plus dynamiques. D'après le dernier recensement de l'INSEE, cette progression est due :

- à un solde naturel positif ; sur la période 1990-99, les naissances excèdent les décès d'environ 25 000 par an ;
- à un solde migratoire positif ; sur la période 1990-99, le nombre de nouveaux arrivants a excédé de 52 900 celui des partants.

La part du solde migratoire dans l'accroissement de la population régresse par rapport à la décennie précédente (17% entre 1990 et 1999 contre 35% entre 1982 et 1989). La croissance démographique de Rhône-Alpes est essentiellement imputable à un taux de natalité plus élevé qu'au niveau national et un taux de mortalité légèrement inférieur.

Avec 5,650 millions d'habitants en 1999, la région se situe au quatorzième rang des régions européennes. D'après les projections démographiques, la région compterait environ 6 millions d'habitants en 2010. A l'instar des évolutions qui affectent les pays d'Europe Occidentale, la population rhônalpine vieillit.

La population âgée de plus de soixante ans devrait représenter 30% des résidents en 2030 tandis que celle des moins de 25 ans reculerait légèrement (environ 28% du total).

Rhône-Alpes est attractive pour les étrangers puisque 364 000 y résidaient en 1999, soit le deuxième rang français. Toutefois, en valeur relative, les étrangers ne représentent que 6,4% de la population régionale, soit le quatrième rang national.

En revanche, les perspectives en terme de population active semblent plus favorables à la région Rhône-Alpes qui devrait compter 2,75 millions d'actifs en 2020 selon les estimations de l'INSEE, soit une progression de 4,5% par rapport à 2000. Tandis qu'au niveau national les experts tablent sur une décroissance de la population active d'environ 120 000 personnes.

Animations et vie culturelle

Avec plus de 200 festivals recensés, Rhône-Alpes présente l'une des premières offres événementielles culturelles nationales. Parmi ces manifestations, certaines ont acquis une audience internationale comme la Biennale de la danse à Lyon ou le festival Jazz à Vienne. Par exemple en 2003, le festival Jazz à Vienne a attiré environ 165 000 spectateurs. Le territoire régional apparaît assez bien irrigué par l'offre d'événements culturels, notamment musicaux.

En outre, la région compte 58 salons professionnels, 125 salons grand public et 12 foires d'exposition. Ainsi, le tourisme d'affaires constitue une source de devises très importante pour la ville de Lyon puisqu'il y représente 70% du chiffre d'affaires touristique et 57% de la fréquentation hôtelière.

Enseignement supérieur et recherche

Nombre d'étudiants et proportion d'étudiants étrangers

La région Rhône-Alpes compte environ 218 000 étudiants dans le supérieur soit environ 10% du total national. Avec 37 étudiants pour 1 000 habitants, Rhône-Alpes est l'une des régions françaises dans lesquelles les étudiants sont très présents au sein de la population.

66% de ces étudiants sont inscrits dans les universités publiques¹⁴.

Concernant les disciplines, les filières littéraires, linguistiques et sciences humaines attirent environ un tiers des étudiants rhônalpins. Ils sont deux fois moins nombreux à choisir la filière scientifique.

Entre 1998 et 2002, les effectifs du supérieur affichent une progression de 4%.

Cette progression masque en fait des disparités importantes d'une discipline à l'autre avec une tendance à la désaffection des filières scientifiques et techniques.

Toutefois, grâce à la présence de plusieurs écoles sur son territoire, Rhône-Alpes forme environ 15% des ingénieurs français.

	Inscrits à la rentrée 2002 en Rhône-Alpes	%
Lettres, langues, sciences humaines	45 456	32
Sciences, sciences et techniques	20 849	15
Droit, sciences politiques	16 977	12
Sciences économiques, gestion, AES	15 774	11
IUT	14 224	10
Odontologie et médecine	11 725	8
STAPS	5 044	4
Ecoles rattachées aux universités	5 004	4
IUP	3 456	2
Pharmacie	2 523	2

Source : Rectorats – Services prospective et statistique de Lyon et Grenoble 2002

La région compte 12% d'étudiants étrangers, ce qui la place légèrement en deçà de la moyenne nationale (environ 12,7%).

¹⁴ Source : INSEE, Rhône-Alpes en chiffres, édition 2004.

Nombre de laboratoires de recherche, publications scientifiques, réseaux de recherche

La recherche régionale s'organise essentiellement autour de deux pôles majeurs, grenoblois et lyonnais, qui regroupent 730 laboratoires de recherche. Les pôles grenoblois et lyonnais se caractérisent par une palette très large de spécialités avec un rayonnement international dans les domaines de la santé et des sciences de la vie, des mathématiques, de la physique, du nucléaire, des sciences de l'ingénieur et de l'électronique / informatique. A ceux-ci s'ajoutent des unités de recherches publiques et privées avec d'autres compétences.

Ces pôles ne figurent pas parmi les premiers européens en terme de recherche en raison de leurs éclatements et d'un déficit de fonctionnement en réseau qui ne leur permet pas d'acquérir une visibilité internationale.

Dans un rapport au premier ministre, Christian BLANC souligne le manque de visibilité internationale des régions quant aux publications scientifiques et aux brevets¹⁵. Ces derniers restent marqués par le label national¹⁶. De fait, la recherche scientifique est organisée de manière verticale et ascendante et selon des logiques sectorielles. La région n'émerge pas en tant que lieu de proximité entre la recherche et le tissu économique.

Rhône-Alpes représente environ 16% des brevets déposés en France avec un domaine de prédilection : 40% des brevets dans le traitement des textiles. De même, la contribution de la région est importante dans les techniques nucléaires, les matériaux supraconducteurs et la chimie macromoléculaire. Toutefois, la région tend à reculer au niveau européen en matière scientifique et technique face à la montée en puissance de régions allemandes et suédoises.

Concentration des dépenses de R&D au sein de quatre régions

Part de la région en %	1995	1999
Ile-de-France	41,7	45,5
Rhône-Alpes	8,6	10,0
Midi Pyrénées	4,8	6,3
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	5,8	5,3
Total des 4 régions les plus importantes	60,9	67,1

Source : Eurostat calcul des auteurs

« La région Rhône-Alpes dispose d'une structure sectorielle diversifiée au début des années 90 et améliore sa position dans les secteurs de haute et moyenne technologie (Catin & Hendricks-Candéla, 2002) ». ¹⁷

¹⁵ Blanc Christian, *Pour un écosystème de la croissance, Rapport au premier ministre*, mai 2001.

¹⁶ D'ailleurs, la faiblesse majeure de la France réside dans la production de brevets scientifiques avec une moyenne inférieure à celle de l'Union Européenne.

¹⁷ In *La France et ses Régions dans la compétitivité européenne, Regards sur l'actualité*, juin juillet 2003. Documentation Française

2-3-2 Indicateurs qualitatifs

Organisation territoriale et gouvernance locale

Par rapport au modèle centralisé français, la région Rhône-Alpes constitue une singularité. Le fait métropolitain s'y impose puisque 60% de la population régionale vit dans 10 aires urbaines. L'aire urbaine de Lyon se situe au vingtième rang européen des villes et agglomérations de plus d'un million d'habitants loin derrière des agglomérations comme Barcelone ou Milan. Autour de cette agglomération lyonnaise, un réseau de villes centres d'agglomération s'est constitué regroupant les agglomérations de plus de 50 000 habitants : Grenoble, Saint Etienne, Chambéry, Annecy, Roanne, Valence et Bourg-en-Bresse.

Ces 7 villes au centre d'agglomérations métropolitaines sont reliées à Lyon, ville au cœur du réseau, par des voies autoroutières permettant l'émanation d'un réseau étoilé métropolitain.

Cette armature urbaine organisée autour d'une entité urbaine lyonnaise rapproche la région Rhône-Alpes du modèle d'organisation territoriale des régions allemandes ou suisses. La « région-métropole » Rhône-Alpes pose la question de la place et du rôle de Lyon. Avec une population en croissance et des fonctions généralistes qui s'affirment, l'agglomération lyonnaise tient-elle son rôle de métropole capitale ? Comment s'organisent les relations avec les autres villes ?

Au niveau du système institutionnel, Rhône-Alpes pâtit de la superposition administrative française dont la collectivité territoriale Région reste le parent pauvre. L'acte II de la décentralisation faisait de la Région, dans sa première rédaction, le chef de file explicite du développement économique local. Cependant, les transferts de compétences envisagés ne donnent pas réellement, ce rôle, à la Région. Il s'agira encore de compétences largement partagées avec les autres collectivités et l'Etat.

Comme l'indique Christian BLANC : « pour des raisons de périmètre géographique et de portefeuille de compétences, les conseils régionaux sont les seules collectivités qui peuvent impulser activement...(des) synergies entre entreprises, formation et recherche »¹⁸.

Ainsi, la gouvernance renvoie à trois types d'enjeux internes :

- la place et le rôle de la métropole régionale (Lyon),
- le fonctionnement en réseau des territoires rhônalpins,
- le positionnement de la Région en tant que coordonnateur en matière de développement économique, notamment à l'international avec les transferts de compétences prévus (par exemple, le transfert de la Direction Régionale du Commerce Extérieur).

Parallèlement, un enjeu externe se profile : celui du périmètre de la région.

¹⁸ Christian BLANC, *Pour un écosystème de croissance. Rapport au premier ministre*, page 25.

Excepté le cas particulier de l'Île-de-France, les régions françaises n'atteignent pas la taille critique leur permettant d'acquérir une visibilité internationale. Certains dossiers internationaux majeurs en terme d'implantation d'activités se jouent sur une échelle qui dépasse les limites administratives d'une région française.

L'exemple de la localisation de l'ITER¹⁹ est à cet égard significatif. Ce type de projet requiert la constitution d'espaces d'alliance stratégique. Dans cet esprit, la DATAR suggère que Rhône-Alpes puisse s'insérer dans un espace d'alliance Grand Sud-Est.

Identité et image du territoire

Deuxième région économique française, la région Rhône-Alpes souffre d'une identité et d'une image peu lisible. Construction administrative regroupant des sous-ensembles à l'identité plus affirmée, l'identité ou le concept rhônalpin se dilue dans l'hétérogénéité des territoires qui composent la région, même si cela peut représenter un atout.

Ce déficit d'identité est patent lorsque Rhône-Alpes est comparée avec une région comme la Catalogne. Cette dernière bénéficie d'un ancrage culturel, notamment à travers la langue, et d'une identité propre avec une capitale, véritable moteur du développement économique.

Ce déficit d'identité résulte aussi pour partie du déficit de travail en réseau entre les territoires. Il existe des marges de progrès importantes dans la capacité à travailler ensemble et la transversalité. Il faut, à cet égard, citer le réseau des villes comme susceptible de cristalliser progressivement une culture commune.

2-3-3 Forces et faiblesses de Rhône-Alpes

Un tissu économique enraciné et diversifié

A la lecture des indicateurs quantitatifs et qualitatifs retenus pour cette étude, il ressort que la région Rhône-Alpes est attractive. Deuxième région économique de France, elle bénéficie d'une situation géographique idéale et s'appuie sur un socle d'activités performantes aussi bien dans le secteur primaire que secondaire et tertiaire. A côté d'activités plus traditionnelles, le tourisme a pris un poids considérable dans le PIB régional et Rhône-Alpes est devenu la deuxième destination derrière la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

De même, la région Rhône-Alpes est régulièrement l'une des destinations favorites des investisseurs étrangers dans des secteurs aussi variés que les technologies de l'information, la construction et la mécanique, les biotechnologies, les nanotechnologies et la santé.

L'environnement des entreprises en question

Le tissu industriel est en forte évolution et apparaît chahuté par les restructurations et la concurrence d'autres régions, notamment européennes. Des activités telles que la chimie, l'industrie mécanique et le textile/habillement font l'objet de décisions de délocalisation. La fragilisation des territoires industriels peut affecter la cohésion régionale.

¹⁹ International Thermonuclear Experimental Reactor

Parallèlement, des réussites se font jour sur des secteurs innovants comme les hautes technologies et les textiles techniques. Le socle productif rhônalpin connaît de profondes mutations.

Au niveau de l'organisation territoriale, la région demeure un ensemble politique et économique qui doit s'affirmer et dont la lisibilité à l'international est, par conséquent, faible. Ce constat est d'autant plus avéré lorsque l'on compare l'organisation territoriale française avec celle de l'Allemagne qui concède à ces länder un poids plus important. Ainsi, la modestie des moyens budgétaires de la collectivité régionale limite son champ d'intervention. En outre, un déficit de réseau et de coordination entre les différents organismes en charge du développement économique à l'international est un handicap dans la capacité à proposer une offre de services fédérée, simple, lisible et efficace.

En matière de recherche et développement et de production de brevets, le recul sensible de la région à l'échelle européenne constitue un motif d'inquiétude, même si la région conserve une capacité d'innovation avec 16% des brevets déposés en France.

Les atouts et forces de Rhône-Alpes

- ✓ des pôles d'excellence
 - énergie (hydroélectricité, solaire et nucléaire)
 - santé / biotechnologie / nano et microtechnologie
 - tourisme : industrie de la neige, tourisme d'affaires, tourisme rural...
 - textiles techniques
 - agroalimentaire et gastronomie

- ✓ des pôles de compétence
 - enseignement universitaire et recherche
 - logistique
 - agriculture
 - métallurgie
 - mécanique
 - chimie, pharmacie et plasturgie
 - génie des procédés

- ✓ Un environnement de qualité et reconnu :
 - diversité des territoires
 - patrimoine naturel remarquable
 - des grandes villes
 - la montagne
 - le dynamisme sportif et culturel

- ✓ Qualité des infrastructures et accessibilité du territoire

- ✓ Des pôles d'enseignement supérieur, de recherche et une capacité d'innovation reconnus

- ✓ Un potentiel de main d'œuvre qualifiée et un réseau de sous-traitance de qualité

- ✓ Un patrimoine culturel de première importance (musées, patrimoine religieux...) et des événements d'audience mondiale (biennales de la danse, du design, de l'art contemporain...)

- ✓ Première région touristique française en nombre de séjours et premier rang mondial pour le tourisme de neige

- ✓ Première région sportive après l'Île-de-France

- ✓ Deuxième région française en matière d'Investissements Directs Etrangers

- ✓ Solde migratoire positif et des perspectives de croissance de la population active

Les faiblesses de Rhône-Alpes

- ✓ **Déficit d'image et d'identité de la Région à l'international**
- ✓ **Inexistence d'une politique régionale de marketing**
- ✓ **Des liaisons aériennes intercontinentales et internationales insuffisantes**
- ✓ **Un nombre restreint et en diminution de sièges sociaux**
- ✓ **Difficultés d'adaptation de l'offre à une clientèle plus exigeante : accueil et hébergement touristique**
- ✓ **Insuffisance d'investissements en matière de recherche et développement, et de dépôts de brevets**
- ✓ **Faiblesse de l'ouverture à l'international des universités lyonnaises en terme d'accueil des étudiants étrangers²⁰**
- ✓ **Absence de leadership métropolitain reconnu (place et rôle de Lyon) et absence d'une gouvernance régionale**
- ✓ **Insuffisance de fonctions spécifiquement dédiées à la veille et à l'intelligence économique**
- ✓ **Modestie de l'investissement culturel régional**
- ✓ **Insuffisance de l'offre de logement et prix galopant**
- ✓ **Insuffisance des politiques environnementales pour valoriser le patrimoine naturel exceptionnel**

²⁰ Voir le rapport « Pour une politique régionale d'aide au développement international des établissements d'enseignement supérieur et de recherche » CESR Rhône-Alpes 23 mai 2003

Troisième partie : Regards sur les politiques de rayonnement de la Région Rhône-Alpes

3-1 Monographie de coopérations décentralisées et de coopérations interrégionales de la Région Rhône-Alpes

3-1-1 Des coopérations décentralisées²¹

3-1-1-1 Coopération Région Rhône-Alpes – Région du Piémont

La Région Rhône-Alpes entretient des relations avec la Région du Piémont dans un cadre multilatéral depuis 1982 : la communauté de travail des Alpes occidentales (COTRAO).

De plus, dans le cadre du programme communautaire INTERREG depuis 1991 la Région Rhône-Alpes a su faire reconnaître son partenariat actif avec cette région que des liens historiques et économiques rapprochent²².

Dès 2001, des contacts ont permis d'évoquer la possibilité de renforcer les relations bilatérales entre le Piémont et la Région Rhône-Alpes, celles-ci ayant retenu le principe d'un accord bilatéral direct entre les deux collectivités signé en 2004.

Les autorités régionales piémontaises ont reçu une délégation de la Région en 2003 pour définir des objectifs et des domaines prioritaires de coopération, pour consolider ce partenariat dans un cadre bilatéral défini, permettant la mise en œuvre d'actions d'envergure régionale, notamment dans les domaines du développement socio-économique, rural, touristique et agritouristique, de l'aménagement du territoire, des transports, de la formation professionnelle, de la recherche et de la technologie, de la culture.

Cette coopération a pu être aussi l'occasion d'associer les villes de Lyon et de Turin, notamment quant à la mise en place de manifestations communes sur le plan culturel.

Les actions bilatérales concrètes menées entre Piémont et Rhône-Alpes gagneront en lisibilité grâce à cette convention bilatérale qui renforce les liens au-delà du partenariat précédent.

²¹ Voir l'annexe n°1 : document de synthèse des actions internationales de la Région Rhône-Alpes..

²² Les organisations syndicales de salariés et d'employeurs coopèrent également dans le cadre d'« EURESTRANSALP »

3-1-1-2 Coopération Région Rhône-Alpes – Province du Québec

Il existe un plan d'actions pluriannuel depuis 1989 entre la Région Rhône-Alpes et la Province du Québec.

Cinq domaines ont été retenus pour cette coopération :

- ✓ L'économie
- ✓ Le tourisme
- ✓ La formation et la recherche
- ✓ La culture
- ✓ L'enseignement supérieur

Les relations bilatérales entre le Québec et la Région Rhône-Alpes sont anciennes et ont été confortées par la mise en place d'un programme de travail bilatéral. Rhône-Alpes dispose ainsi de relations privilégiées avec le Québec.

En 1994, un plan d'action biennal a été ratifié, puis reconduit en 1996 et 1999.

Le 19 février 2002 la Région Rhône-Alpes et la délégation générale du Québec à Paris ont décidé de mettre à jour ce plan d'action et de le reconduire pour la période 2002 – 2004.

Convention de coopération entre la Province du Québec et la Région Rhône-Alpes

Objectifs généraux :

Les deux partenaires souhaitent promouvoir leur développement économique respectif grâce à des échanges commerciaux et industriels bilatéraux plus intensifs.

Les échanges scientifiques et technologiques et le thème de la jeunesse feront l'objet d'une attention toute particulière, notamment dans leur application concrète aux secteurs de l'économie, du tourisme, de la formation et de la recherche.

Au plan culturel, les deux partenaires souhaitent poursuivre et accentuer une collaboration déjà bien amorcée.

A cette fin, ils soutiendront les échanges nécessaires au partage d'expertises et de savoir-faire et la réalisation conjointe de projets dans des domaines identifiés par le présent plan d'action.

Principaux secteurs d'intervention

1. Economie et Tourisme

Economie

La priorité sera donnée aux pôles sectoriels d'excellence afin d'encourager le maillage de tous les opérateurs du secteur privilégié (entreprises, organisations professionnelles, centres techniques et de recherche, organismes de formation...).

Les secteurs privilégiés de cette coopération concerneront principalement l'optique, la biotechnologie, la bioinformatique, les technologies de l'information, la plasturgie, l'aluminium, le textile (textile technique).

Des échanges d'informations, des échanges entre les structures et l'organisation de séminaires participeront de cette connaissance mutuelle.

En outre, dans le but de faciliter les investissements réciproques en région Rhône-Alpes et au Québec, les deux partenaires s'engagent à une information mutuelle et régulière sur les projets d'entreprises.

Tourisme

Outre les actions de promotion du potentiel touristique dont le tourisme culturel et l'écotourisme, des échanges seront mis en place sur l'utilisation des technologies de l'information appliquées à ce secteur.

2. Formation et Recherche

Formation

La Région Rhône-Alpes et la Délégation générale du Québec à Paris faciliteront le développement des échanges entre les établissements scolaires, les centres de formation d'apprentis ainsi que les stages de jeunes travailleurs et d'apprentis.

En matière d'enseignement supérieur, les actions viseront à accroître la mobilité académique en priorisant la mobilité professorale et celle des étudiants et à faire connaître l'offre de formation des universités rhônalpines et les équivalences avec le système universitaire québécois.

Une attention particulière sera consacrée à l'initiation à la culture scientifique des jeunes, notamment des jeunes filles, les échanges dans ce domaine seront favorisés.

Recherche

La Région Rhône-Alpes et la Délégation générale du Québec à Paris encourageront la mobilité des chercheurs, notamment dans les secteurs des biotechnologies et de l'optique ainsi que la valorisation et le transfert des résultats de leur recherche.

3. Culture

La coopération culturelle, prenant appui sur des liens déjà établis, des valeurs et une langue communes et sur l'intérêt réciproque des acteurs culturels, visera à stimuler les échanges, notamment sous forme d'accueil d'artistes et entre professionnels.

Des réalisations conjointes seront soutenues, notamment, dans les domaines du livre (salons et foires du livre), de la coproduction et de la diffusion cinématographiques (documentaire, cinéma) de la coproduction multimédia (sites internet, cd-roms) et de spectacles vivants.

Il s'agira de favoriser la circulation des oeuvres sur les deux territoires. Le partage de savoir-faire en matière de numérisation de contenus culturels (multimédia), de pédagogie de la culture et de sensibilisation des publics scolaires sera encouragé.

Mise en oeuvre

Le plan d'action sera réalisé et coordonné, pour la partie québécoise, par la Délégation générale du Québec à Paris et, pour la partie rhônalpine par la Direction des Relations internationales de la Région Rhône-Alpes.

Des programmes de travail annuels reprenant les grandes thématiques définies plus haut seront annexés au plan d'action.

Evaluation

Les actions découlant du présent programme feront l'objet d'un bilan régulier afin de mesurer les résultats obtenus et de dégager éventuellement de nouvelles propositions d'activités.

3-1-1-3 Coopération Région Rhône-Alpes – 6^{ème} Région du Mali (Région de Tombouctou)

Depuis 1984, la Région Rhône-Alpes s'est mobilisée pour apporter une aide aux populations défavorisées du Sahel et tout particulièrement celles touchées par la famine au Nord Mali. Ainsi de 1985 à 1990, la Région Rhône-Alpes a soutenu les programmes des associations rhônalpines dans les domaines de l'hydraulique, de l'éducation et de l'élevage et a contribué à la remise en eau des lacs Tanda et Kabara.

De 1994 à 1998, la Région Rhône-Alpes a soutenu financièrement une dizaine d'associations rhônalpines pour un programme centré sur la réhabilitation des infrastructures de base nécessaires à la reprise des activités dans les domaines de la santé et de l'éducation, de l'hydraulique, de l'agriculture et de l'élevage, et de la formation à la décentralisation.

Aujourd'hui, la Région Rhône-Alpes apporte aussi un appui à la décentralisation. Elle a signé une convention de coopération décentralisée le 24 mai 2000 avec la première assemblée régionale de Tombouctou élue en décembre 1999.

Depuis 1999, deux nouveaux programmes sont conduits dans la région de Toubouctou.

Un programme créé par la Région Rhône-Alpes, en partenariat avec l'Agence française de développement, pour l'appui au développement local dans la région Ouest de Tombouctou permet :

- d'accompagner le processus de décentralisation en renforçant les compétences des instances communales,
- d'appuyer les initiatives locales dans l'élaboration et la maîtrise d'ouvrage de leurs projets,
- d'appuyer l'émergence et le renforcement des capacités des prestataires de services,
- d'aider à la mise en oeuvre de projets locaux, communaux et régionaux.

Soutenu par la Région Rhône-Alpes en partenariat avec le ministère français des Affaires étrangères (coopération et francophonie), ce programme d'appui institutionnel à la Région de Tombouctou a pour finalité :

- la mise en place d'une banque de données régionales,
- l'élaboration du premier atlas régional du développement local au Mali,
- la formation des différentes composantes de l'administration et de la société civile qui auront à s'impliquer dans la mise en oeuvre de la décentralisation,
- des missions de conseil auprès des populations et des collectivités pour l'élaboration des projets communaux.

3-1-1-4 Coopération Région Rhône-Alpes – Région de Saint-Louis au Sénégal

Une convention de coopération a été signée le 29 mars 2000 couvrant les Régions actuelles de Saint Louis et de Matam dans les domaines suivants :

- ✓ Décentralisation régionale
- ✓ Formation professionnelle
- ✓ Santé publique
- ✓ Développement local

Dans le cadre de cette coopération des associations régionales sont partenaires :

- ✓ ACERA, association pour le développement économique Rhône-Alpes Afrique
- ✓ IFRA, Institut de formation Rhône-Alpes
- ✓ ADOS, association Drôme Ardèche Ouro Sogui Sénégal
- ✓ SOS international développement et santé service
- ✓ Fédération des alpages de l'Isère

Pour la réalisation de projets :

- ✓ Ferme pilote de Guerlack Rao
- ✓ Aménagements sur la commune de Ouro Sogui
- ✓ Filière froid du Centre Peytavin
- ✓ Maison des éleveurs de Saint-Louis
- ✓ Maison de quartier de Diamaguène
- ✓ Maternité et service d'hospitalisation de l'hôpital de Saint-Louis

3-1-1-5 RESACOOOP : Réseau d'appui à la coopération en Rhône-Alpes

RESACOOOP est un programme d'appui aux organisations de la région Rhône-Alpes impliquées ou souhaitant s'impliquer dans des projets de solidarité internationale. Il s'adresse aux collectivités locales, associations, écoles, hôpitaux, universités, entreprises, MJC, Organismes socio-professionnels, etc...

Il regroupe actuellement plus de 1000 organisations.

RESACOOOP remplit deux missions principales :

- Organiser et diffuser l'information sur les domaines relatifs à la coopération internationale.
- Appuyer les organisations de Rhône-Alpes dans la conception de leurs projets et dans le montage de leurs dossiers.

Plusieurs outils sont à leur disposition dans le cadre de leurs activités :

- Un site Internet qui propose tous les documents produits par RESACOOOP et surtout qui présente près de 1100 projets de coopération, conduits par des organisations de la région Rhône-Alpes.
 - Un bulletin de liaison diffusé tous les deux mois.
 - Des fiches techniques sur des thèmes tel que l'envoi de médicament ou l'identification de partenaires.
 - Des réunions thématiques ou géographiques (5 par an).
 - Un appui aux projets par des rendez-vous individuels et la mise en relation avec d'autres membres du réseau.

Démarré en 1994 et inscrit au Contrat de Plan Etat-Région depuis le 16 mars 2000, RESACOOOP est financé par l'Etat (Ministère des Affaires étrangères) et la Région Rhône-Alpes.

Le programme RESACOOOP est mis en œuvre par une équipe expérimentée : le Centre International d'Etudes pour le Développement Local (CIEDEL). Son budget est de 150 000 € constitué de 10% d'autofinancement (liés aux formations dispensées), de 30% d'une participation de l'Etat et de 60% d'une subvention de la Région Rhône-Alpes.

RESACOOOP est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) composé de 14 membres (Etat, Région, associations, universités,...).

A noter enfin que certaines autres Régions disposent déjà de dispositifs similaires (Horizons Solidaires en Basse-Normandie, Cercoop en Franche-Comté, Lianes en Nord-Pas-de-Calais, Ircod en Alsace, AB2C en Bourgogne, Medcoop en PACA, ...) tandis que d'autres étudient la possibilité de mettre en place de tels espaces : Ile-de-France, Pays de Loire.

L'objectif prioritaire de RESACCOOP est d'améliorer quantitativement et qualitativement la coopération internationale en Rhône-Alpes et de renforcer l'éducation à la citoyenneté internationale des jeunes rhônalpins.

3-1-2 Des ententes interrégionales

3-1-2-1 La Communauté de Travail des Alpes Occidentales – COTRAO

La COTRAO est une entente interrégionale créée le 2 avril 1982 dans laquelle se retrouvent les Régions Rhône-Alpes, PACA, Piémont, Vallée d'Aoste, Ligurie, ainsi que les Cantons de Genève, Vaud et Valais.

Les actions de coopérations sont menées au travers de trois thèmes prioritaires :

- Jeunesse et mobilité internationale
- Aménagement du territoire
- Promotion

Cette instance interrégionale est en relation avec deux autres communautés alpines de travail ARGE-ALP et ALPE-ADRIA dans le cadre de la communauté de travail de l'ARC ALPIN depuis le 15 janvier 1988.

La COTRAO a su développer sa reconnaissance institutionnelle et siège notamment à l'Assemblée des Régions d'Europe et au Conseil de l'Europe.

3-1-2-2 Les Quatre Moteurs pour l'Europe

BADE-WURTEMBERG / CATALOGNE / LOMBARDIE / RHONE-ALPES

Cette association de quatre Régions européennes a été créée en 1988 en s'inscrivant dans une volonté de participation active à la construction européenne et notamment à la réalisation du marché unique.

Ces quatre moteurs de l'Union Européenne ont fait le choix d'une promotion extérieure commune en direction des pays asiatiques, des Régions du sud de la méditerranée, et des pays de l'Est de l'Europe.

Chacune des Régions coordonne le travail d'une commission thématique :

- Commission Enseignement et Jeunesse – BADE-WURTEMBERG
- Commission Culture et Affaires Sociales – CATALOGNE
- Commission Economie – LOMBARDIE
- Commission Aménagement du Territoire – RHONE ALPES

BADE-WURTEMBERG

35 751 Km²

10 261 097 habitants

CATALOGNE

31 932 Km²

6 096 621 habitants

LOMBARDIE

23 858 Km²

8 939 376 habitants

RHONE-ALPES

43 700 Km²

5 650 000 habitants

Ces quatre Régions ont donc décidé de contribuer conjointement au développement de leurs territoires et de défendre leurs intérêts communs au travers d'actions concertées.

Cette entente a permis à Rhône-Alpes de concentrer ses efforts d'ouverture sur les principaux partenaires économiques européens de la Région.

Il est important, en effet, que l'ensemble des forces vives de Rhône-Alpes (chefs d'entreprises, universitaires, acteurs culturels ou sportifs, acteurs sociaux²³...) tisse des liens et des réseaux avec des acteurs issus des régions économiquement les plus performantes d'Europe.

En 16 années d'existence, l'entente a vu notamment la création des antennes ERAI à Stuttgart, Bruxelles, Barcelone, Turin et Milan. Chaque bureau traite en moyenne 20 dossiers par an pour trouver des partenaires aux entreprises rhônalpines.

Plus de 300 boursiers par an issus de Rhône-Alpes vont étudier dans les autres Régions des quatre moteurs.

²³ Les organisations syndicales d'employeurs et de salariés coopèrent dans ce cadre notamment sur les questions de l'emploi et de la formation

3-2 Les autres leviers de l'action internationale de la Région Rhône-Alpes

3-2-1 ERAI : *Entreprise Rhône-Alpes International*

Créée en 1987 à l'initiative du Conseil régional, ERAI a pour vocation de participer au développement international des acteurs économiques de la région Rhône-Alpes : centres de recherche, organismes professionnels ou patronaux, universités, entreprises...

ERAI est une association dont le budget s'élève à près de 4,250 millions d'euros et compte environ 60 salariés dont 17 au siège et le reste à l'étranger.

Elle agit prioritairement dans les régions avec lesquelles Rhône-Alpes a passé des accords de partenariat : le Bade-Wurtemberg, la Catalogne, le Piémont, Shanghai, la Petite Pologne, le Québec et le Parana au Brésil.

ERAI : 16 années d'actions à l'international

1987-1990 : les années européennes

Les premières actions de coopération économique ont été lancées dans le cadre de la mise en place du marché unique de 1992 avec les Régions partenaires de la Région Rhône-Alpes (Bade-Wurtemberg, Catalogne, Lombardie et les Régions membres de la COTRAO).

Une première action de coordination avec la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie est amorcée avec la création d'un groupe « Promotion régionale » qui réunit les agences de développement économique départementales et qui a pour but de renforcer l'image économique et technologique de Rhône-Alpes.

Des antennes ERAI sont ouvertes en Europe et, en 1990, la Région Rhône-Alpes lance son antenne à Bruxelles.

1990-1994 : un rayonnement plus mondial

En 1990, une cellule « Japon » est créée à Lyon et entraîne l'ouverture en 1993 d'une antenne ERAI à Tokyo.

En 1991, ERAI ouvre une antenne à Shanghai et poursuit son expansion avec la création d'un bureau à Toronto en 1992.

1994-1995 : définition des missions

Deux objectifs sont clairement énoncés : le développement international des PME et la promotion internationale de Rhône-Alpes.

1996 : mondialisation d'ERAI

Les antennes de Turin et Milan sont regroupées à Turin.
Au Canada, c'est Montréal qui reprend les activités de Toronto.
ERAI se lance sur de nouveaux marchés : l'Indonésie et le Brésil.

1999 : ouverture de l'antenne d'Atlanta et création d'une veille économique au profit de certaines agences départementales de développement économique.

2000-2002 : de nouveaux partenariats

Ouverture de l'antenne de Cracovie.
Rapprochement avec la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie par la signature d'un partenariat.
Partenariat avec les agences départementales de développement économique et avec l'AFII (agence française pour les investissements internationaux).

Les objectifs d'ERAI

ERAI travaille sur deux concepts : « Rhône-Alpes terre d'envol » et « Rhône-Alpes terre d'accueil ».

Concernant l'export, la demande des entreprises et les dispositifs d'appui ont su évoluer. ERAI travaille de plus en plus en étroite collaboration avec le secteur privé.
Le concept « implantis » a ainsi été développé qui donne la possibilité à une entreprise d'être domiciliée au sein d'une antenne ERAI.

Dans ce cadre, l'entreprise aura aussi la possibilité de confier la formation d'un commercial par le responsable de l'antenne afin d'optimiser les chances de réussite de l'implantation à l'étranger.

Par ailleurs, une seconde nouvelle demande est apparue : les grandes écoles de la région recherchent des étudiants étrangers désireux de venir étudier en Rhône-Alpes. ERAI accueille donc des commerciaux de ces grandes écoles au sein de ses antennes.

Deux concepts, deux missions : attirer les investisseurs étrangers et promouvoir la Région Rhône-Alpes ; faciliter les coopérations internationales de la Région Rhône-Alpes.

Attirer les investisseurs étrangers et promouvoir la région Rhône-Alpes

Les objectifs :

- Promouvoir la région Rhône-Alpes par ses secteurs d'excellence
- Favoriser les flux d'investissements étrangers en Rhône-Alpes

Les acteurs :

Le processus de décentralisation devrait considérablement renforcer les compétences des régions françaises en matière de développement économique.

De ce fait, celles-ci ont un rôle majeur à jouer quant à l'attraction d'investisseurs étrangers, élément-clé, différenciant et à haute valeur ajoutée pour des régions qui se veulent «marquantes» sur l'échiquier européen.

AFII

Les agences de promotion et de prospection régionales sont des relais opérationnels du dispositif national représenté par l'AFII (Agence Française pour les Investissements Internationaux).

ERAI, partenaire de niveau régional de l'AFII, a pour mission de promouvoir et de vendre la région Rhône-Alpes comme un territoire innovant, compétitif et porteur de haute valeur ajoutée.

L'AFII a été créée par la loi du 15 mai 2001.

C'est un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Economie et des Finances et du ministre chargé de l'Aménagement du Territoire.

Elle est présidée par Mme Clara GAYMARD, ambassadrice.

Cette agence nationale a pour mission la promotion, la prospection et l'accueil des investissements internationaux.

Elle est notamment chargée d'organiser la coordination entre les entreprises, collectivités territoriales, agences de développement, administrations, prestataires de services pour faciliter l'implantation des entreprises étrangères en France.

Avec pour objectif de mieux faire connaître le potentiel français et favoriser les flux d'affaires vers la France, l'AFII s'est dotée d'une équipe de spécialistes pluridisciplinaires au siège à Paris et d'un réseau international formé de plus de 22 bureaux répartis en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

Les bureaux à l'étranger ont pour principale mission, outre la promotion du territoire français, la prospection de potentiels investisseurs étrangers désireux de développer leur activité en France, via un partenariat ou une implantation «greenfield».

Ces projets une fois qualifiés sont diffusés aux agences de promotion et de prospection régionales lors du Comité d'Orientation et de Suivi des Projets Etrangers (COSPE).

Les agences départementales : un réseau de grande valeur

Les agences de promotion et de prospection régionales s'appuient sur un dispositif départemental plus ou moins développé selon les régions.

En région Rhône-Alpes, ERAI travaille aujourd'hui en étroite collaboration avec :

- L'Agence de Développement Economique de la Région Lyonnaise (ADERLY),
- L'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Isère (AEPI),
- Expansion 42 pour la Loire,
- L'Agence Economique de la Savoie,
- La Mission Industrielle de Développement des Entreprises en Ardèche,
- Le Conseil Général de la Drôme,
- Le Conseil Général de la Haute-Savoie,
- Le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain,
- L'Agence de Développement Economique du Pays de Gex – Bellegarde,
- La Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse,
- Plastics Vallée Développement à Oyonnax.

Faciliter les coopérations internationales

ERAI intervient en lien avec les services de la Région Rhône-Alpes dans le domaine économique des coopérations.

La Région Rhône-Alpes dispose de partenariats particulièrement actifs avec :

LES 4 MOTEURS POUR L'EUROPE : UNE COOPÉRATION QUI SAIT INNOVER

Le 21 mars 2002 s'est tenue à Stuttgart une rencontre des ministres de l'Economie des 4 Régions dans le but de faire évoluer leur stratégie : les 4 Moteurs ont décidé de mener une stratégie sectorielle et des actions communes de promotion hors Europe.

Ainsi, ont été menés une opération de promotion commune à Pékin en novembre 2002 et un séminaire de présentation, à Atlanta, du secteur des télécommunications.

LE QUÉBEC²⁴

Outre les actions sectorielles, des missions plus généralistes sont accueillies dans un but de découverte exploratoire de Rhône-Alpes comme la délégation de Chaudières Appalaches conduite par le Maire de Lévis, ancien ministre de l'Agriculture puis de l'Education, en janvier 2003.

Une opération de grande ampleur a été conduite au début 2004 pour renforcer les liens entre le Québec et Rhône-Alpes.

SHANGHAI

Le Shanghai Foreign Service Consulting est venu en Rhône-Alpes et une délégation rhônalpine s'est rendue en Chine en novembre 2002.

C'est la première opération de promotion commune des 4 Moteurs, hors Europe.

²⁴ Voir l'annexe n°2 : « *les échanges économiques entre le Québec et Rhône-Alpes* », document ERAI 2004.

Une opération très importante s'est déroulée en décembre 2003 regroupant de nombreux partenaires (Chambre Régional du Commerce et de l'Industrie, Comité Régional du Tourisme...) afin de mieux faire connaître Rhône-Alpes en Chine.

DES LIENS PRIVILÉGIÉS AVEC D'AUTRES RÉGIONS

ERAI a organisé un séminaire d'information sur le marché américain avec le bureau ERAI d'Atlanta et le Georgia Department of Industry, Trade and Tourism et de la préparation de l'opération 4 Moteurs à Atlanta. En présence du Consul des Etats-Unis et du premier ministre Conseiller aux affaires Commerciales de l'Ambassade, 60 participants rhônalpins ont démontré leur intérêt pour le marché américain.

ERAI travaille aussi avec la Direction des Relations Internationales du Conseil Régional Rhône-Alpes sur la partie économique des programmes de coopération internationale.

L'internationalisation du système de formation : collaboration avec l'EM Lyon, L'INSA de Lyon, l'Institut Paul Bocuse, l'Université Lyon 3, l'ESA Grenoble, l'ESC Grenoble et l'INPG dans leur politique de promotion à l'étranger et notamment le recrutement d'étudiants.

ERAI travaille étroitement en lien avec la Direction de l'enseignement supérieur de la Région Rhône-Alpes en ce qui concerne l'ouverture de l'international aux jeunes diplômés : mise en place à Montréal d'un service expérimental de recherche de stages et de premier emploi CDD pour les étudiants rhônalpins.

Présentation de la stratégie internationale de la région et des coopérations existant avec l'étranger à des étudiants rhônalpins et étrangers pour les inciter à devenir "ambassadeurs" de la région Rhône-Alpes.

3-2-2 Le CRT : Comité Régional du Tourisme

Le tourisme en Rhône-Alpes est l'une des toutes premières activités économiques. Il représente environ 11 milliards d'euros de consommation touristique et occupe environ 200 000 personnes dont près de 100 000 saisonniers.

Promouvoir Rhône-Alpes en France et à l'étranger est l'une des priorités du Comité Régional du Tourisme.

Le Comité Régional du Tourisme est scindé en deux directions opérationnelles :

- ✓ La direction de l'ingénierie touristique : une mission de « recherche et développement » destinée à accompagner le développement durable des territoires, des sites et entreprises touristiques de Rhône-Alpes
- ✓ La direction de la promotion : une mission de promotion sur les marchés français et étrangers pour la fidélisation et le recrutement des clients de Rhône-Alpes.

Le Comité Régional du Tourisme affiche une stratégie pour la période 2000-2004²⁵ :

- ✓ Qualifier, structurer, fiabiliser, sélectionner les offres à mettre en face des clientèles sur les marchés géographiques comportant des marges de progression
- ✓ Concevoir et mettre en œuvre des méthodes et des outils permettant :
 - Aux entreprises touristiques d'évoluer et de faire face à la concurrence
 - Aux acteurs du tourisme de piloter leur développement et d'évaluer leurs actions
 - Aux organismes chargés de la promotion de faciliter la mise en marché de leurs offres
- ✓ Conduire des actions de promotion permettant :
 - De valoriser les territoires pendant les périodes les moins fréquentées
 - Montagne été
 - Campagne et terroir en demi-saison
 - Montagne hiver en janvier et mars
 - Villes et culture en toutes saisons...
- ✓ De cibler les marchés capables de produire des clientèles pour ces territoires et ces périodes : 8 marchés européens et 3 marchés lointains
- ✓ D'utiliser les outils adaptés aux nouveaux comportements des clients

Le CRT souhaite ancrer l'image et la notoriété de Rhône-Alpes en insistant sur la multiplicité des occasions de séjours auprès de clientèles ciblées, travaillées via le marketing, le centre de contacts et le web.

Le Comité Régional du Tourisme ne travaille pas seul. Tous les partenaires institutionnels et professionnels font partie des instances du Comité Régional du Tourisme. L'objectif est de mutualiser les moyens nécessaires lorsque des orientations, cibles et actions communes sont définies.

Au niveau national, le Comité Régional du Tourisme travaille avec Maison de la France qui a pour principale mission de valoriser la destination France à l'étranger et coordonne la promotion des régions françaises à l'étranger (salons, campagnes de presse, éducteurs, accueils de tour opérateurs).

Au niveau départemental, le Comité Régional du Tourisme cultive le marché France (75% de la fréquentation actuelle) en association avec les 8 comités départementaux du tourisme (Ain, Ardèche, Drôme, Loire, Rhône, Isère, Savoie, Haute-Savoie) qui assurent la promotion de leur département en France et sur les marchés étrangers (participation commune sur des gros salons à l'étranger coordonnée par le CRT, accueils de presse en commun, éducteurs de tour opérateurs, agents de voyage, autocaristes).

Les comités départementaux de tourisme contribuent également à l'élaboration et à la commercialisation de produits touristiques.

Au niveau local, le Comité Régional du Tourisme est en relation avec les Offices de Tourisme qui font la promotion de leur ville auprès du grand public et des professionnels du tourisme.

²⁵ Eléments issus de la présentation du CRT devant la commission « Tourisme et montagne » du Conseil régional Rhône-Alpes du 15 juillet 2004.

Les villes de Rhône-Alpes sont surtout associées sur la thématique tourisme urbain et sur les marchés lointains.

Synergie globale : le Comité Régional du Tourisme dispose d'un système régional d'informations touristiques dont les fonctions sont les suivantes : diffusion de l'information touristique par le web, gestion de la relation-client en multi-canal, gestion d'une base de données de l'offre.

Plus de 180 partenaires institutionnels et professionnels sont ainsi associés à ce vaste projet pour une meilleure information au client.

Le dispositif d'ingénierie touristique : une spécificité reconnue

Le dispositif régional d'ingénierie touristique comprend quatre composantes :

- ✓ 3 lignes d'interventions existantes, renforcées et consolidées, gérées par le service Tourisme de la Région Rhône-Alpes :
 - le FRACET,
 - La professionnalisation des acteurs,
 - Les contrats territoriaux.
- ✓ La création d'une structure de coordination, d'animation et d'apport de savoir-faire :
 - La Mission d'Ingénierie Touristique en Rhône-Alpes confiée au CRT mais dans lequel la Région Rhône-Alpes est représentée au sein d'un comité de pilotage.

Le budget 2004 du CRT

Il s'élève à 8 715 360 euros dont 10% sont consacrés à l'administration générale, 17% à l'ingénierie touristique et 73% à la promotion.

2005 : 3^{ème} phase de la stratégie marketing « pérenniser la destination touristique ».

Autour de 4 axes :

- ✓ Renforcer les territoires, les sites et les entreprises touristiques face à la concurrence et aux évolutions des comportements et de la qualité des clientèles,
- ✓ Adapter, qualifier et structurer l'offre pour une mise en marché efficace,
- ✓ Se doter d'outils performants pour l'information touristique, la relation client, la mise en marché...,
- ✓ Sélectionner des cibles de clientèles sur les marchés fonds de commerce et sur les marchés émergents et adapter les actions de promotion au contexte de ces marchés.

3-3 Des actions nombreuses, des acteurs nombreux mais trop peu de lisibilité

3-3-1 : Une multiplicité d'acteurs et d'actions

Les services de la Région Rhône-Alpes sont organisés actuellement sous forme de directions réparties selon 4 pôles de compétences : Développement économique, Formation et développement professionnel, Aménagement et développement solidaire des territoires, Organisation et services communs.

Dans cette organisation, la Direction des relations internationales n'apparaît pas puisqu'elle est directement rattachée à la Direction Générale des Services au même titre que la Communication.

Cependant, la Direction des relations internationales n'est pas seule chargée des actions internationales, ni de leur coordination.

La Direction de l'enseignement supérieur, la Direction de l'économie, de la recherche, de la technologie et du tourisme, la Direction des programmes coordonnés exercent, entre autres, le suivi et l'exécution de programmes internationaux : bourses pour les étudiants, programmes économiques, Interreg...

En conséquence, les actions de la Région n'apparaissent pas assez coordonnées.

La lisibilité et la cohérence des actions internationales de la Région souffrent de la multiplicité des outils de communication développés par chacune des directions et par le manque réel d'interlocuteur unique.

De plus, il n'existe pas d'adéquation complète entre d'une part les coopérations décentralisées et partenariats institutionnels développés par la Région et d'autre part les actions sectorielles menées par les directions.

En effet, des axes stratégiques et prioritaires d'actions territoriales ne sont pas assez clairement énoncés.

Enfin, en ce qui concerne les actions conduites par le CRT et ERAI, la Région n'apparaît qu'en second plan dans leurs outils de communication.

Or, et afin de garantir une certaine cohérence de la promotion et de l'affichage institutionnel, il semble primordial de repenser ces liens avec le CRT et ERAI, et de réaffirmer le rôle décisionnel de la Région.

3-3-2 : Présentation de la politique d'ouverture internationale de la Région Rhône-Alpes pour 2004²⁶

Conformément au schéma régional d'aménagement du territoire, la politique d'ouverture internationale de la Région poursuit deux objectifs :

- ❖ favoriser l'ouverture internationale des rhônalpins (étudiants, chefs d'entreprise, chercheurs, artistes...) pour les aider à participer activement au processus de mondialisation.
- ❖ accroître l'attractivité du territoire pour devenir une région moteur du sud-est européen.

Cette politique, conduite en cohérence avec la politique étrangère française et européenne, privilégie quatre domaines d'action :

- *l'économie* : promotion générale, soutien aux exportateurs et prospection des investisseurs.
- *la formation* : programmes d'études et de stages à l'étranger et programmes d'accueil, soutien à l'internationalisation des cursus.
- *l'aménagement du territoire* : amélioration des moyens de transport et utilisation des ressources communautaires européennes.
- *la solidarité* : programmes d'action en faveur de régions de pays du sud, tout particulièrement ceux de la zone de solidarité prioritaire (ZSP).

L'année 2004 est mise à profit pour consolider et approfondir les récentes orientations données à cette politique de promotion et d'ouverture :

- ❖ mise en œuvre, dans le domaine économique, d'un dispositif d'ensemble rénové (tel que décidé par l'Assemblée plénière de juillet 2003).
- ❖ identification dans le domaine économique de priorités sectorielles conjuguant action économique ciblée et valorisation des atouts touristiques, culturels..., avec la mise en place à l'étranger par Entreprise Rhône-Alpes International d'« espaces Rhône-Alpes ».
- ❖ définition et tenue d'un tableau de bord de la performance économique internationale de la région.
- ❖ concrétisation des coopérations dernièrement engagées avec plusieurs Régions en Algérie, en Russie, en Inde, à Madagascar.

²⁶ Audition de Bruno CHIAVERINI, Directeur des relations internationales – document de synthèse repris dans la présentation du Budget Primitif 2004– Région Rhône-Alpes décembre 2003.

- ❖ extension d'un programme d'accueil de stagiaires étrangers contribuant à renforcer l'attractivité régionale.

Par souci de cohérence et d'efficacité, *les nouvelles coopérations ont été ces derniers mois mises en oeuvre en concertation avec les principales collectivités de Rhône-Alpes, actives dans le domaine international (St-Etienne, Grenoble et Lyon).*

La future convention avec le Réseau des Villes prévoit ainsi des volets spécifiques pour l'international, dans les domaines du développement économique et de la culture.

Dans le prolongement des précédentes années, la politique d'ouverture internationale de la Région est développée en 2004 selon les cinq axes thématiques suivants :

1 - La politique régionale de promotion économique, de soutien au commerce extérieur et au développement exogène.

L'action de la Région dans ces différents domaines vise trois principaux objectifs :

- ❖ *la promotion générale à l'international de son territoire et de ses principaux atouts.*
- ❖ *le soutien aux entreprises exportatrices et qui souhaitent se développer à l'étranger.*
- ❖ *la prospection d'investisseurs étrangers intéressés par une implantation en Rhône-Alpes.*

Ces trois missions sont principalement mises en oeuvre, par convention, avec Entreprise Rhône-Alpes International et le Comité Régional du Tourisme ; d'autres opérateurs spécialisés (Chambres de commerce et d'industrie, Fédérations professionnelles, Agences départementales de développement, CGPME, IMED, R3AP²⁷ ...) participent à ces actions, avec généralement le concours financier de la Région.

Ces trois objectifs impliquent la définition de priorités sectorielles et conjuguent action économique ciblée et valorisation des atouts, touristiques, culturels... de la région.

Plusieurs coopérations de la Région ont pour ambition d'appuyer cette dynamique.

Des partenariats durables en Amérique du Nord (Ontario, Québec), en Amérique du Sud (Parana au Brésil et Cordoba en Argentine), en Chine (Shanghai), en Inde (Karnataka), en Russie (Tatarstan) contribuent à encourager les rhônalpins à prendre pied sur ces destinations qui constituent des priorités nationales et d'importants débouchés. Entreprise Rhône-Alpes International y dispose d'antennes permanentes (ou en projet).

Les actions conduites au titre de ces partenariats bilatéraux relèvent prioritairement du développement économique et de la coopération universitaire et scientifique ; elles sont donc prises en compte financièrement par les budgets thématiques correspondants (notamment Direction de l'économie de la recherche de la technologie et du tourisme).

²⁷ Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME), Institut Méditerranéen pour l'Economie et le Développement (IMED, Comité de Promotion des produits Agro-Alimentaires de Rhône-Alpes (R3AP).

2 - La participation régionale à la construction européenne

Cette participation se traduit par :

- ❖ le suivi actif des travaux des institutions et organisations européennes auxquelles la Région est partie prenante : Comité des Régions, Assemblée des Régions d'Europe, Assemblée des Régions européennes viti-vinicoles, Fondation des Régions européennes pour la Recherche en Education (FREREF) ...
- ❖ la participation régionale à l'espace européen de recherche et d'enseignement supérieur et la mobilisation des dispositifs proposés par la Commission européenne au titre des politiques communautaires (politiques régionales et sectorielles) : mission à charge (pour l'information) de la Délégation générale de la Région à Bruxelles, en étroite liaison avec les services thématiques concernés pour l'exploitation de ces informations, notamment la direction des programmes coordonnés (DPCO).
- ❖ le développement des relations frontalières dans un cadre bilatéral voire multilatéral rénové, la construction de réseaux (bilatéraux, multilatéraux) européens de coopération (« Arc sud européen », « Quatre Moteurs pour l'Europe », « Conférence des Régions de l'Espace alpin », et autres...) et la prise en compte des perspectives d'élargissement : intégration à l'Union européenne des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) et établissement d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne.

Au-delà de l'entente « Quatre Moteurs pour l'Europe » structurée en groupes de travail thématiques et présidée cette année par le Bade-Wurtemberg, les efforts de la Région portent sur les relations bilatérales avec le Canton de Genève et la Région du Piémont, les programmes INTERREG appuyant cette volonté politique.

Concernant les PECO, la Région a tissé d'étroites relations avec la Région Malopolska en Pologne et la Région Transdanubie du Sud en Hongrie.

En méditerranée, la Région consacre ses efforts d'ouverture à la Tunisie (Gouvernorat de Monastir), au Maroc (Région de Rabat) et à l'Algérie (Est algérien : Wilayas de Sétif et d'Annaba).

Ce dernier axe est néanmoins traité au titre de la solidarité, de l'aide au développement et de la francophonie.

3 - La contribution régionale à la politique de solidarité et d'aide au développement

Cette contribution repose sur :

1. La mobilisation des acteurs régionaux grâce aux travaux du réseau d'information, de concertation et d'appui – RESACOOOP – créé par la Région et par l'Etat, fruit des propositions de la Commission régionale de coopération décentralisée, en cours de transformation en groupement d'intérêt public (GIP).

2. Le développement de partenariats bilatéraux ciblés avec des collectivités homologues de pays du Sud, relevant de la zone de solidarité prioritaire (ZSP), en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est, tant en accompagnement des initiatives des rhônalpins (mobilisation des associations de solidarité internationale – ONG...) qu'en réponse aux besoins exprimés par les autorités locales élues dans ces régions.

Ces partenariats Nord-Sud sont engagés aujourd'hui (dans la perspective de la zone de libre échange euro-méditerranéenne) avec plusieurs Régions du Maghreb : en Tunisie avec le Gouvernorat de Monastir, en Algérie avec les Wilayas de Sétif et d'Annaba (et la volonté d'intéresser les autres Wilayas de l'Est algérien), au Maroc avec la Région de Rabat.

En Afrique subsaharienne, des coopérations lient la Région Rhône-Alpes à la 6e Région du Mali, à celles de St-Louis et de Matam au Sénégal, à la Province du Nord en Afrique du Sud et à la Province de Tamatave à Madagascar.

Il en est de même en Asie du Sud-Est, au Vietnam (partenariat avec les Comités populaires d'Ho Chi Minh Ville et de Dong Nai) et au Laos (coopération avec la Province de Khammouane).

Les partenariats envisagés en 2002 avec le Bénin et le Cambodge n'ont pu être engagés.

4 - Le concours régional à la Francophonie

Cette contribution régionale vise :

- ❖ au développement en Rhône-Alpes d'un pôle de formation et de rayonnement francophone, rôle joué aujourd'hui par l'université Jean Moulin Lyon III (Centre d'études de la Francophonie et de la Mondialisation).
- ❖ à conforter le leadership rhônalpin au sein de l'Association internationale des Régions francophones (AIRF), association de programmes, tout particulièrement dans le domaine de la mobilité, de la formation et de l'échange d'expérience.

Cette association a été créée à l'automne 2002 à l'issue des Premières Rencontres internationales des Régions francophones qui se sont tenues à Charbonnières et ont réuni plus de 79 délégations étrangères.

Elle a pour but de créer un réseau entre les territoires francophones (la notion de « Régions » correspond à l'échelon d'administration locale immédiatement inférieur à celui de l'Etat) qui s'appuie sur l'exemple, l'expérience, les idées et le savoir-faire de chaque territoire, permettant ainsi de fédérer des moyens et de regrouper les énergies sur des programmes d'actions communs.

5 - Le renforcement de l'attractivité de la région par le renforcement des dispositifs d'accueil

La mobilité internationale constitue un des points forts de la politique d'ouverture internationale de la Région : bourses et stages de formation à l'étranger, programme MIRA, programmes Leonardo, Permis de Réussir, Service volontaire européen, programme Eurodyssée.

Pour mieux tirer profit de ses partenariats internationaux et des réseaux auxquels elle est partie prenante, la Région a mis sur pied fin 2003, conformément aux orientations données dès 2002, un nouveau dispositif d'accueil de stagiaires étrangers (« jeunes talents »).

Des séjours de courte durée en entreprise, en centre de formation continue... sont ainsi proposés à un large public d'étrangers francophones.

Au vu d'une première expérience lancée avec le Québec, le Vietnam et le Mali, trois pays de statut différent et auxquels la Région est liée par des accords interrégionaux, *ce réseau pour la mobilité internationale* pourra être largement étendu.

Il est financé dans le cadre du budget actuel par redéploiement des lignes gérées par la direction des relations internationales.

Rappelons que les actions de promotion et les relations Nord-Nord à vocation économique (bourses et stages de formation, missions de prospection commerciale, échanges universitaires...) sont financées au titre d'actions menées par les directions concernées de la Région (Direction de l'enseignement supérieur, Direction de l'économie, de la recherche, de la technologie et du tourisme, Direction de la culture, de la santé et de la solidarité...); les actions de solidarité et les coopérations Nord-Sud sont directement gérées par la direction des relations internationales, la cohérence d'ensemble étant théoriquement assurée par cette dernière et la direction générale des services.

En 2004, la Région consacrera plus de 32 millions d'euros à sa politique d'ouverture internationale dont près de la moitié à des programmes de mobilité internationale, 10 à des actions de promotion et de développement économique et 6 à des coopérations Nord-Sud, soit en ce domaine 1 euro par rhônalpin.

Cet effort place la Région Rhône-Alpes dans le peloton de tête des Régions françaises actives à l'international.

Quatrième partie : Les préconisations du CESR

Comme nous l'avons souligné dans le présent rapport, Rhône-Alpes est une région attractive au regard d'indicateurs quantitatifs comme les investissements directs étrangers ou encore la fréquentation touristique.

Cependant, la notion d'attractivité ne doit pas être fondée sur « l'obsession réductrice » de la nécessité d'attirer les capitaux et les entrepreneurs étrangers²⁸. L'emploi, la croissance et la prospérité dans la région dépendent avant tout de capacités internes : celles d'entreprendre, d'innover, de produire mieux et d'être ouvert sur le monde.

L'attractivité d'un territoire est aussi liée à son projet et à son dynamisme à le soutenir.

Ce projet permet de renforcer les activités économiques de la région et de développer une offre de services compétitifs.

En l'occurrence, la région Rhône-Alpes ne part pas de rien. Elle affiche de nombreux facteurs endogènes attractifs. D'importantes marges de progrès subsistent sur des éléments plus qualitatifs qui relèvent de l'émergence d'une culture commune, d'une plus grande ouverture à l'international et d'un socle productif innovant.

4-1 Mettre en œuvre une stratégie commune

Les fondamentaux de la région Rhône-Alpes sont plutôt bons. Le bât blesse essentiellement au niveau de l'image de la région à l'international. La communication s'éparpille entre les différents territoires et institutions de la région. Une action commune et concertée peine à émerger. La mise en commun des forces et des outils doit permettre de dégager un véritable réseau Rhône-Alpes.

Ainsi, les outils de promotion et de marketing territorial apparaissent dispersés et souffrent d'un déficit de coordination. Par exemple, la recherche d'investisseurs internationaux mériterait que soient renforcées les coopérations entre les différentes institutions concernées.

La mise en réseau concerne aussi les entreprises, notamment les PME.

Ces dernières ont un ancrage territorial plus fort et demeurent sensibles aux effets de communauté, un peu à l'image des districts italiens. Ce fait territorial doit être pris en compte dans l'approche d'investisseurs potentiels.

²⁸ A cet égard, Henri GUAINO, ancien commissaire général au plan, estime que « l'obsession de l'attractivité est une sorte de généralisation de la pensée mercantiliste, qui ne voyait l'enrichissement qu'à travers l'excédent du commerce ». In : Les Echos, 1^{er} juin 2004, p 19.

Enfin, la région Rhône-Alpes a besoin de s'appuyer sur la locomotive que représente son agglomération lyonnaise. A l'instar de Barcelone avec la région Catalogne, Lyon doit s'affirmer comme la métropole permettant à la région Rhône-Alpes de s'insérer dans un maillage européen, de développer des coopérations transfrontalières et d'optimiser la diffusion et le captage des flux d'information, d'activité et d'innovation²⁹.

Lyon, appuyé sur le réseau des villes centres d'agglomération de Rhône-Alpes, doit devenir le fer de lance du développement régional.

²⁹ Cf. avis du Conseil Economique et Social, Métropoles et structuration des territoires.

Communication et stratégie communes

Objectifs :

- Reconnaître et affirmer le rôle moteur de la métropole lyonnaise,
- Appuyer le développement régional sur le réseau des villes centres,
- Favoriser le fonctionnement en réseau des territoires rhônalpins autour de Lyon, capitale métropolitaine et du réseau des villes centres d'agglomération,
- Faciliter l'émergence d'une identité commune rhônalpine,
- Développer une stratégie marketing cohérente pour renforcer la lisibilité,
- Uniformiser la reconnaissance de Rhône-Alpes par un logo, une marque, un label dans et hors de la région.

Recommandations :

1- Initier une politique marketing régionale par la création d'une marque « Rhône-Alpes » et d'un label.

2- Mettre en place un comité de pilotage unique « promotion de Rhône-Alpes » qui, sous l'autorité de la Région Rhône-Alpes, est chargé d'orienter, de coordonner, de fédérer et de labelliser les outils de communication et de promotion de Rhône-Alpes en France et à l'étranger.

3- Créer un fonds régional d'amorçage destiné à favoriser l'accueil de grands événements d'ampleur internationale en Rhône-Alpes et à mieux irriguer l'offre culturelle.

4- Relancer et renforcer les liens entre la Région et le réseau des villes centres en favorisant l'attractivité de ces villes et de leurs territoires.

4-2 Renforcer l'ouverture internationale

La mondialisation, l'ouverture des marchés, la montée en puissance des problèmes économiques, commerciaux et financiers imposent une action concertée, des formes de régulation nouvelles, un partenariat librement négocié, une recherche commune de l'équité et de l'efficacité, dans le respect de valeurs fondamentales partagées.

L'ouverture internationale de la région Rhône-Alpes passe par de multiples facettes : le monde universitaire et de la recherche, la coopération décentralisée, les infrastructures...

1- Le monde universitaire et de la recherche.

Dans ses consultations, le CESR a perçu le déficit de culture internationale qui touche une région comme Rhône-Alpes. A titre d'exemples, seuls 4% des étudiants de Rhône-Alpes suivent leur cursus à l'étranger et 86% des dirigeants d'entreprise reconnaissent avoir une pratique insuffisante des langues étrangères.

Dans le même temps, la région Rhône-Alpes accueille un nombre trop restreint d'étudiants et de chercheurs étrangers par rapport à son poids démographique et économique.

Cette ouverture est nécessaire pour gagner le pari de l'intelligence et de l'innovation. Au niveau économique, la région Rhône-Alpes doit accroître sa notoriété par une action soutenue destinée à attirer des centres de décisions et des événements de portée internationale.

2- Coopérer à l'international : coopérations de proximité, économiques ou décentralisées.

La coopération internationale de Rhône-Alpes est une dimension essentielle pour son attractivité, son rayonnement à partir d'une approche partenariale.

L'objectif ne doit pas être de coopérer avec tout le monde au gré des opportunités, mais de cibler des régions permettant de développer des coopérations intégrées à partir d'une stratégie globale.

Cependant il faut que la Région réforme sa politique de coopération décentralisée en sortant d'une logique d'assistanat pour passer à une logique de développement local par la valorisation des potentiels de Rhône-Alpes et le transfert de compétences aux populations locales (ex : développer l'installation d'unités photovoltaïques).

Les coopérations décentralisées doivent aussi prendre en compte la situation des libertés politiques et démocratiques, des droits économiques, sociaux et culturels des régions étrangères en les intégrant aux objectifs de coopération internationale dans les conventions.

Enfin, les acteurs de la coopération sont désormais multiples. L'initiative privée et l'action autonome de citoyens responsables sont au coeur du processus de développement. Le dialogue des responsables politiques ne suffit plus.

Les organisations de solidarité internationale, les collectivités décentralisées, le monde de l'entreprise et les organisations professionnelles, syndicales et consulaires sont autant de partenaires. Cette situation exigera qu'un dialogue politique et opérationnel renforcé s'instaure.

Le renforcement de l'ouverture internationale passe aussi par la consolidation des coopérations entreprises avec nos voisins européens :

- ✓ les plus proches grâce aux outils de coopération transfrontalière (INTERREG),
- ✓ les Quatre Moteurs Pour l'Europe qui est une coopération bénéficiant de l'antériorité et qui mérite d'être relancée,
- ✓ la COTRAO,
- ✓ les coopérations avec le Piémont et le Val d'Aoste, les cantons de Genève, de Vaud et du Valais, par des conventions bilatérales spécifiques.

Renforcer l'ouverture internationale

Objectifs :

- Attirer l'excellence.
- Développer une culture de l'ouverture à l'international.
- Assurer le développement d'un réseau européen de communications par le développement des conventions de coopération avec les régions transfrontalières.
- Faire du développement international des universités et des centres de recherche une priorité régionale.

Recommandations

I- Monde universitaire et de la recherche

- 1- Elargir les bénéficiaires de la carte RHONE ALPES+ aux étudiants étrangers.**
- 2- Créer une grande cité universitaire de niveau international.**
- 3- Promouvoir à l'étranger l'offre rhônalpine d'enseignement supérieur et de recherche.**
- 4- Développer l'apprentissage des langues étrangères.**
- 5-Faciliter et simplifier l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers.³⁰**

II- Les infrastructures et l'économie

- 1- Attirer et conserver les grands centres de décision.**
- 2- Attirer les salons et congrès à audience internationale.**
- 3- Développer les liaisons intercontinentales et internationales à partir de Saint-Exupéry.**
- 4- Réussir la liaison transalpine Lyon-Turin, priorité régionale absolue.**

³⁰ Cf. Rapport « Pour une politique régionale d'aide au développement international des établissements d'enseignement supérieur et de recherche » CESR Rhône-Alpes 23 mai 2003

5- Développer la promotion touristique à l'étranger : mise en valeur des pôles principaux (Lyon, les Alpes, le thermalisme...) et faciliter une 4^{ème} candidature aux Jeux Olympiques d'hiver (proposition n°40 du rapport « la montagne, une chance pour Rhône-Alpes » 16 décembre 2002).

III- Coopérations internationales

1- Pratiquer un audit sur l'ensemble des relations internationales de la Région.

2- Favoriser les coopérations de proximité : cantons de Genève, Vaud, Valais ; Val d'Aoste et Piémont ; COTRAO ; et intégrer le comité régional Franco-Genevois.

3- Réactiver l'entente interrégionale ARC SUD EUROPEEN.

4- Revaloriser et renforcer la coopération « QUATRE MOTEURS POUR L'EUROPE ».

5-Privilégier la francophonie dans les coopérations décentralisées.

6- Renforcer les liens de la Région avec RESACOOOP en associant les collectivités locales et notamment le réseau des villes centres.

7- Développer des coopérations phares avec des Régions de pays émergents (Inde, Brésil...).

8- Envisager les possibles articulations entre les coopérations internationales des grandes villes de Rhône-Alpes et celles de la Région.

Enfin, le CESR préconise que l'ensemble des coopérations soit désormais articulé autour de trois éléments :

- l'évaluation, qui doit être prévue initialement,
- la durée, qui doit être déterminée (pour ne pas avoir une multiplicité de coopérations dans le temps),
- les partenaires associés qui doivent être clairement identifiés.

IV- Les outils associés

1- Redéfinir les missions réalisées par la Région, celles d'ERAI et celles du CRT en favorisant les démarches partenariales et en diffusant un document de synthèse.

2- Favoriser les partenariats d'ERAI avec les agences départementales de développement économique (bureau unique).

3- Réaffirmer qu'ERAI et le CRT sont des outils régionaux.

4- Favoriser les partenariats d'ERAI avec les acteurs économiques intervenant à l'international (chambres consulaires, organisations professionnelles et syndicales,...).

V- Réorganiser les services du Conseil régional

1- Reconnaître à la Direction des Relations Internationales la fonction transversale chargée d'initier, de coordonner et de piloter toutes les actions menées par les différentes Directions de la Région à l'international.

4-3 Stimuler l'innovation

La région Rhône-Alpes regroupe un peu plus de 10 % des effectifs nationaux en matière de recherche et de développement. Environ 3 milliards d'euros par an sont consacrés par les secteurs publics et privés à la recherche dans des activités à haut niveau technologique : énergie, matériaux et composants électroniques, constructions électriques, chimie...

Par voie de conséquence, la région concentre un secteur tertiaire de haut niveau, le plus important après l'Île-de-France, avec des activités tels que l'ingénierie et les services informatiques et financiers. La recherche et développement constitue l'une des clés du succès de l'attractivité économique d'un territoire comme la région Rhône-Alpes.

Pour y parvenir, il est nécessaire d'améliorer la densité et l'efficacité de la recherche/développement dans notre région :

- au niveau de la relation université-recherche-industrie,
- au niveau de la création d'entreprises,
- au niveau de l'attraction des investissements étrangers.

L'attractivité de la région repose aussi sur des pôles de différenciation ou d'excellence existant : santé, activités industrielles (chimie, aéronautique, énergie, agroalimentaire), TIC et tourisme.

A l'heure où la protection de l'environnement et la promotion de nouvelles pratiques de développement s'imposent comme des préoccupations majeures, la Région Rhône-Alpes a donc des cartes à jouer en matière d'attractivité durable. Des orientations se profilent :

- la qualité, notamment dans les productions agricoles et agroalimentaires,
- la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (éthique des affaires, commerce équitable, innovation sociale...).

Stimuler l'innovation

Objectifs :

- Améliorer la densité et l'efficacité de la recherche/développement.
- Fédérer les énergies autour de quelques pôles d'excellence identifiés (pôle de compétitivité DATAR).
- Positionner Rhône-Alpes en pointe sur les questions de qualité et de développement durable.

Recommandations

1- Faire labelliser « pôle de compétitivité DATAR » les pôles d'excellence de Rhône-Alpes (voir page 37 du présent rapport).

2- Mettre en place une agence régionale de l'innovation en collaboration notamment avec l'Association Nationale pour la Valorisation de la Recherche (ANVAR).

3- Développer des outils de veille et d'intelligence économique.

4- Développer une politique de promotion dédiée sur les marchés extérieurs pour les pôles d'excellence rhônalpins.

5- Accélérer l'émergence d'un pôle d'excellence autour du développement durable.

Auditions par la Commission « Relations Internationales, Tourisme, Energie »

Le 05 novembre 2003

- Monsieur Gérard GEOFFRAY (vice-président de la transalpine),
- Monsieur Bruno CHIAVERINI (directeur des relations internationales – Conseil régional Rhône-Alpes).

Le 03 décembre 2003

- Madame Lucette DIXON (directrice de l'enseignement supérieur - Conseil régional Rhône-Alpes).

Le 07 janvier 2004

- Madame Christine MARCHETTI (secrétaire générale du CRT),
- Monsieur Jean-Luc SOST (directeur de ERAI).

Le 14 janvier 2004

- Monsieur Robert BLANC (directeur de l'économie de la recherche de la technologie et du tourisme - Conseil régional Rhône-Alpes),
- Monsieur Alain ZAKARIAN (directeur de CCI internationale – chambre régionale de commerce et d'industrie).

Le 4 février 2004

- Monsieur Patrick SIMONIN (PDG de la société SERT Métal),
- Monsieur Bruno de QUINSONAS-LOUDINOT (secrétaire général du Comité régional Rhône-Alpes des conseillers du commerce extérieur - conseiller économique et social).

Le 7 avril 2004

- Madame Anne-Marie AUGOYARD (directrice de l'agence de l'étude et de promotion de l'Isère),
- Monsieur Robert MAURY (directeur exécutif de l'agence pour le développement économique de la Région Lyonnaise).

Le 5 mai 2004

- Monsieur Pierre KUKAWKA (directeur de recherche des fondations nationales et des sciences politiques - CERAT),
- Monsieur Bernard POUYET (professeur des universités et directeur de l'Institut d'urbanisme de Grenoble - conseiller économique et social).

Le 12 mai 2004

- Madame Anne-Marie AUGOYARD (directrice de l'agence de l'étude et de promotion de l'Isère),
- Monsieur Régis NEYRET (vice-président de l'office de tourisme du Grand Lyon),
- Monsieur Francis BLAIN (St Microelectronics),
- Monsieur André BOIS (St Microelectronics),
- Monsieur Hervé MINGAM (St Microelectronics),
- Monsieur Gilbert HARRUS (Xerox Research Centre Européen),

Le 19 mai 2004

- Monsieur Pierre HERITIER (Cabinet Lasaire – Saint-Etienne),
- Monsieur Michel FRIED (membre du conseil d'administration de Lasaire),
- Monsieur MOUNIER (trésorier de Lasaire et animateur du cabinet en Rhône-Alpes),
- Monsieur Gabriel EXBRAYAT (animateur de Lasaire en Rhône-Alpes).

Le 2 juin 2004

- Madame Rose-Marie DI DONATO (Responsable du programme RESACOOOP),
- Monsieur Georges CARTERON (chargé des relations internationales - Direction des relations internationales - Conseil régional Rhône-Alpes),
- Monsieur Jean-Pierre INTILIA (chargé des relations internationales - Direction des relations internationales - Conseil régional Rhône-Alpes).

Auditions du groupe de réflexion « Attractivité »

Le 6 février 2004 et le 5 mars 2004

- Monsieur Bernard POUYET (conseiller économique et social régional).

Le 26 mars 2004

- Monsieur Lahsen ABDELMALKI (vice-doyen de la faculté des sciences économiques et de gestion - chercheur en économie internationale et délocalisation, Université Lyon II).

Le 7 mai 2004

- Monsieur Yves REVOL (président directeur général du groupe CLASQUIN – comité régional des conseillers du commerce extérieur),
- Monsieur Jean-Luc SOST (directeur ERAI),
- Monsieur Aymeric de MOLLERAT (directeur de l'activité promotion et prospection internationales - ERAI).

Le 4 juin 2004

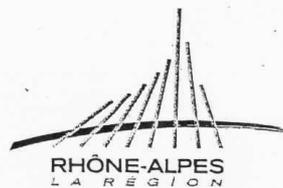
- Monsieur Olivier REMOND (directeur régional du commerce extérieur),
- Monsieur Jean-Michel DACLIN (14^{ème} adjoint au maire de Lyon délégué au rayonnement international, au tourisme, à la coopération décentralisée et à l'action humanitaire).

ANNEXES



RHÔNE-ALPES

ACTIONS **INTERNATIONALES**



RHONE-ALPES, L'OUVERTURE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

Avec un budget global d'environ 200 millions de francs (30,5 millions d'euros) en 2001, la Région Rhône-Alpes a pour ambition de favoriser l'ouverture européenne et internationale des Rhônalpins et de conforter sa position de région européenne phare au sein du grand Sud-Est européen.

UNE LOGIQUE D'ACTION CONFORME AUX COMPÉTENCES DE LA RÉGION

La politique d'ouverture internationale de la Région Rhône-Alpes est développée selon les trois axes majeurs de l'action régionale : le développement économique, l'aménagement du territoire, la formation et l'éducation. Ainsi, outre la promotion générale, notamment touristique, les actions de promotion économique de la Région ont pour finalité d'encourager les missions de prospection des entreprises, de favoriser leur présence sur des foires et salons à l'étranger, d'offrir un appui personnalisé pour la recherche de partenaires étrangers.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, l'action de la Région se concentre sur une meilleure mobilisation des programmes et des fonds européens et sur l'amélioration des moyens de transport et de communication internationaux de la région (TGV Lyon-Turin-Milan-Trieste).

Concernant le volet éducation-formation, avec des dispositifs tels que le *permis de réussir*, les bourses d'études et de stages à l'étranger, le programme EUROVSSÉE de l'Assemblée des Régions d'Europe, Le *Service volontaire européen*, l'action régionale vise à donner aux lycéens

et aux étudiants rhônalpins la possibilité de s'ouvrir aux réalités internationales et d'améliorer leurs compétences. La Région encourage et soutient la collaboration des professeurs et chercheurs rhônalpins avec leurs partenaires étrangers dans le monde entier (programme MIRA). Des bourses d'accueil sont ainsi accordées aux étudiants et chercheurs étrangers.

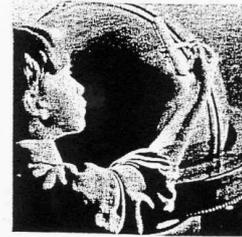
Au titre de la formation continue, et grâce à certains dispositifs européens (LEONARDO, etc.), la Région agit aussi en faveur des apprentis et, plus généralement, des stagiaires de la formation professionnelle.

LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS DE PROXIMITÉ ET EUROPÉENNES

Les relations frontalières

La Région intervient aux côtés de ses proches voisins suisses (cantons de Genève, de Vaud et du Valais) et italiens (Piémont et vallée d'Aoste), à trois niveaux.

De 1994 à 1999, la Région a cofinancé, au titre des programmes INTERREG Rhône-Alpes/Suisse et Rhône-Alpes/Italie, les actions initiées au niveau des départements frontaliers. Depuis 2000, elle participe activement à l'élaboration du programme communautaire INTERREG III.



La Région s'implique également dans des projets d'envergure régionale, bilatéraux ou multilatéraux : d'une part, au titre d'INTERREG II pour l'aménagement du territoire, et d'autre part, dans le cadre de l'entente *Arc Sud Européen*, créée à l'initiative des Régions Piémont et Rhône-Alpes, pour le développement des réseaux de communication en Europe du Sud.

Sous sa propre présidence et sur la base d'un programme d'actions, la Région Rhône-Alpes relance les activités multilatérales de la COTRAO (Communauté de travail des Alpes occidentales) et développe des relations bilatérales avec le canton de Genève et la Région Piémont.

Les relations transfrontalières

Depuis 1986, la Région a engagé une politique régionale de coopération transfrontalière avec trois partenaires privilégiés : le Bade-Wurtemberg, la Catalogne et la Lombardie. Présidé depuis le 17 mai 2000 par Rhône-Alpes, ce club des *Quatre moteurs pour l'Europe* organise son travail en quatre commissions thématiques : économie, enseignement supérieur et recherche, transports et communications, culture et affaires sociales. Chacune de ces commissions est présidée par une Région. Au-delà des *Quatre moteurs pour l'Europe*, la Région a lancé en 1997, une réflexion transversale sur la Pologne, pays d'Europe centrale, qui intégrera prochainement l'Union européenne.

Dès 1998, des actions de coopération dans les domaines de l'agriculture et du tourisme ont été initiées en faveur de Nowy Sacz, avec le concours des professionnels concernés et sont aujourd'hui développées dans le cadre d'un partenariat privilégié avec la Région de Cracovie. Des contacts ont également été pris en Hongrie avec pour objectif de créer un partenariat bilatéral avec la Région Sud Danube.

Les relations avec les instances européennes

Avec l'ouverture en 1990 d'une antenne à Bruxelles, Rhône-Alpes a mis au rang de ses priorités l'information communautaire et la meilleure utilisation des différents programmes proposés par la Commission.

Sont prévues en 2001 :

- la poursuite de la diffusion du *Guide des aides et programmes communautaires* édité pour la première fois en 1996 ;
- la poursuite de la diffusion de la lettre d'information (LDRAA) ;
- la création d'*Info-points Europe* sur le territoire rhônalpin.

Par ailleurs, Rhône-Alpes adhère à l'Are (Assemblée des Régions d'Europe) et à la MAPC (Mission d'appui aux programmes communautaires).

LE DÉVELOPPEMENT DE COOPÉRATIONS EXTRA-EUROPEENNES

La Région joue un rôle d'entraînement et d'impulsion visant à aider au positionnement des opérateurs économiques rhônalpins sur les zones ouvrant à de grands marchés et sur les pays représentant des enjeux de développement majeurs.

Trois axes prioritaires

Bassin méditerranéen

La Région entretient des liens privilégiés avec des Régions au Maroc (Région de Rabat) et en Tunisie (Gouvernorat de Monastir) ; elle développe des relations avec le Liban. Des efforts spécifiques importants sont prévus dès que possible avec l'Algérie.

Continent américain

Des accords officialisent la coopération liant Rhône-Alpes en Amérique du Nord avec les provinces de l'Ontario et du Québec. La Région a engagé, en 2000, de nouveaux partenariats avec l'Amérique latine : au Brésil (État de Parana) et en Argentine (État de Cordoba).

L'Asie

La Région Rhône-Alpes cultive des relations privilégiées, depuis 1986, avec la municipalité de Shanghai ainsi qu'avec des partenaires régionaux au Vietnam (provinces de Dong Nai et d'Hô Chi Minh-ville) et au Laos (province de Khammouane).

Les relations de solidarité et l'appui à la francophonie

La Région contribue à la solidarité internationale sur trois plans.

Mise en réseau des acteurs de l'aide au développement (collectivités, associations, universités...)

La Région soutient une triple action d'information, de concertation et de conseil, principalement avec RESACOOP, programme conjoint de la Région et de l'État. D'autres plates-formes de coopération prolongent cette action au niveau local.

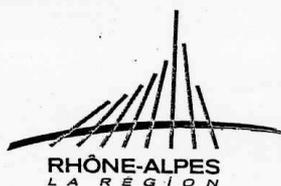
Développement de programmes spécifiques

La Région Rhône-Alpes joue un rôle moteur dans certains programmes associant développement économique, formation et aide humanitaire lorsque ceux-ci s'inscrivent dans une logique de coopération de Région à Région, notamment avec la sixième Région du Mali (Tombouctou), la Région de Saint-Louis au Sénégal, celle de la province du Nord en Afrique du Sud. D'autre part, la Région coopère avec les provinces de Dong Nai et d'Hô Chi Minh-ville, au Sud-Vietnam, ainsi qu'avec la province laotienne de Thakkek.

Mise en réseau des partenaires francophones

La Région contribue au développement de la francophonie, en priorité auprès des pays partenaires bénéficiant de programmes de coopération spécifiques et auprès de ses partenaires méditerranéens.

Elle favorise leur mise en réseau. En juin 2001, la Région a organisé, à la demande du ministre des Affaires étrangères, les *Assises nationales de la coopération décentralisée*.





Le monde en tête

- Une association
- Des missions
 - ↳ Evolution
 - ↳ Simplifier l'export.
 - ↳ Attirer les investisseurs
 - ↳ Faciliter les coopérations
 - ↳ Internationaliser les D.E.
- Une présence
 - ↳ en Rhône-Alpes
 - ↳ à l'étranger: les Antennes
 - ↳ Contacts
- Rhône-Alpes
 - ↳ Commerce extérieur
 - ↳ IDE



Objectifs

Actions

LES ECHANGES ECONOMIQUES ENTRE LE QUEBEC ET RHONE-ALPES

Import 2002

- Importation du Québec en France : 1 641 millions d'€
- Le Québec est le 25e pays client de la France
- Importation de Rhône-Alpes au Canada : 138 896 000 €
- Le Canada est le 32e pays fournisseur de Rhône-Alpes

Export 2002

- Exportation du Québec vers la France : 594 millions d'€
- La France est le 5 fournisseur du Québec
- Exportation de Rhône-Alpes vers le Canada : 247 716 000 €
- Le Canada est le 27e pays client de Rhône-Alpes

Des actions au service de tous les acteurs du monde économique : recherche, technologie, formation et entreprise...





Le monde en tête

- Une association
- Des missions
 - ↳ Evolution
 - ↳ Simplifier l'export.
 - ↳ Attirer les investisseurs
 - ↳ Faciliter les coopérations
 - ↳ Internationaliser les D.E.
- Une présence
 - ↳ en Rhône-Alpes
 - ↳ à l'étranger: les Antennes
 - ↳ Contacts
- Rhône-Alpes
 - ↳ Commerce extérieur
 - ↳ IDE



LES ECHANGES ECONOMIQUES ENTRE LE QUEBEC ET RHONE-ALPES

Implantations

■ **37 entreprises rhônalpines sont implantées au Canada**

Dont 19 au Québec

Principaux secteurs : Banque et assurance, matériaux de construction, industrie pharmaceutique, matériel électrique et électronique, pièces automobiles.

■ **34 entreprises en Rhône-Alpes sont à capitaux canadiens**

Dont 8 entreprises 100% québécoises

(Alstom Velan, Bombardier, Cascades la Rochette, Québecor, Rabatel...)

Des actions au service de tous les acteurs du monde économique : recherche, technologie, formation et entreprise...





Le monde en tête

- Une association
- Des missions
 - ↳ Evolution
 - ↳ Simplifier l'export.
 - ↳ Attirer les Investisseurs
 - ↳ Faciliter les coopérations
 - ↳ Internationaliser les D.E.
- Une présence
 - ↳ en Rhône-Alpes
 - ↳ à l'étranger: les Antennes
 - ↳ Contacts
- Rhône-Alpes
 - ↳ Commerce extérieur
 - ↳ IDE



LES ECHANGES QUEBEC / RHONE-ALPES

Le 4ème plan d'action

ECONOMIE

Un principe général : la valorisation de secteurs d'excellence :

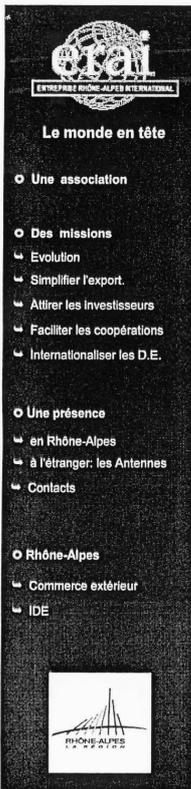
Biotechnologie et sciences du vivant, technologies de l'information, plasturgie, aluminium, textiles à usage techniques, industries de la montagne...

L'action d'ERAI

La mise en œuvre du plan d'action Rhône-Alpes / Québec en collaboration avec les acteurs locaux rhônalpins et québécois

Des actions au service de tous les acteurs du monde économique : recherche, technologie, formation et entreprise...





Mise en œuvre du plan d'action Rhône-Alpes / Québec
Quelques exemples récents de réalisations

Séminaires en Rhône-Alpes et au Québec

- Plasturgie à Oyonnax en 2002
- Visioconférences oncologie et immunologie en 2002, mixité été/hiver en 2003
- Développement d'affaires en Europe en 2002 et 2003 (ERA I Montréal)
- Visioconférence sur les Industries de la Neige à Annecy en juillet 2003 (Congrès France Québec)

Conventions d'affaires en Rhône-Alpes et au Québec

- Participation à FUTURALLIA Québec 2003
- Organisation des Rencontres Aluminium Lyon en 2002 (+ de 60 entreprises québécoises)

Missions croisées

- Bas Richelieu en 2003 (Eco-indutries)
- Chaudières Appalaches en 2003

Mise en réseaux des entreprises et des organismes divers

- Organisation de rendez-vous sur des salons professionnels (POLLUTECH...)





Le monde en tête

o Une association

o Des missions

- ↳ Evolution
- ↳ Simplifier l'export.
- ↳ Attirer les Investisseurs
- ↳ Faciliter les coopérations
- ↳ Internationaliser les D.E.

o Une présence

- ↳ en Rhône-Alpes
- ↳ à l'étranger: les Antennes
- ↳ Contacts

o Rhône-Alpes

- ↳ Commerce extérieur
- ↳ IDE



Organiser des manifestations professionnelles

Festival de Montréal en lumière :

25 et 26 février 2004



Contexte :

- Rhône-Alpes invitée d'honneur du festival
- Inauguration de l'Espace Rhône-Alpes

Actions: :

Promotion des atouts de la région :

- Édition d'un spécial Rhône-Alpes dans le magazine « Au Québec »
- 3 volets : Tourisme, Gastronomie, Économie
- 84 000 lecteurs québécois + Action de mailing vers des décideurs québécois

Échanges et mise en réseau :

- 2 visioconférences Rhône-Alpes/Québec :
 - « Aménagement de la montagne, vers des solutions 4 saisons »,
 - « Quelles voies pour la production de documentaires d'auteurs ? »

Bilan des visioconférences :

- 90 participants rhônalpins et 50 québécois
- Envoi d'une délégation de 5 producteurs rhônalpins au Québec
- Venue de 8 acheteurs québécois au SAM 2004.

Des actions au service de tous les acteurs du monde économique : recherche, technologie, formation et entreprise...



Le monde en tête

- Une association
- Des missions
 - ↳ Evolution
 - ↳ Simplifier l'export.
 - ↳ Attirer les Investisseurs
 - ↳ Faciliter les coopérations
 - ↳ Internationaliser les D.E.
- Une présence
 - ↳ en Rhône-Alpes
 - ↳ à l'étranger: les Antennes
 - ↳ Contacts
- Rhône-Alpes
 - ↳ Commerce extérieur
 - ↳ IDE



ERA MONTREAL

**Une double mission : accueillir les Rhônalpins,
accompagner les Québécois**

Une équipe de 6
professionnels bi-culturels

Plus de 300 entreprises
accompagnées

Des résultats concrets



15 ans de présence et d'expérience sur le marché



Le monde en tête

○ Une association

○ Des missions

- ↳ Evolution
- ↳ Simplifier l'export.
- ↳ Attirer les Investisseurs
- ↳ Faciliter les coopérations
- ↳ Internationaliser les D.E.

○ Une présence

- ↳ en Rhône-Alpes
- ↳ à l'étranger: les Antennes
- ↳ Contacts

○ Rhône-Alpes

- ↳ Commerce extérieur
- ↳ IDE

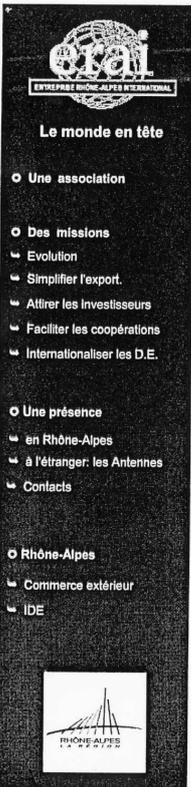


ERAIR : la mise en œuvre du plan d'action Rhône-Alpes / Québec en collaboration avec les acteurs locaux rhônalpins et québécois

Faciliter les échanges entre entreprises, organisations professionnelles et sectorielles

Créer des réseaux d'échanges

Favoriser des partenariats



LES ECHANGES QUEBEC / RHONE-ALPES Le 4ème plan d'action

TOURISME

Eco-tourisme (*Sommet mondial à Québec en 2002*)

Echanges d'expertises (*centre d'appels et d'information touristiques*)

Collaboration avec le Ministre du Tourisme du Québec (*accueil de stagiaires québécois dans des stations de ski ou en hôtellerie restauration*)

DISCOURS DE PRESENTATION

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Permettez moi tout d'abord de m'associer aux paroles du Président GEOFRFAY en souhaitant un prompt rétablissement au Président BLANC BRUDE.

Le projet d'avis que nous vous soumettons aujourd'hui est le fruit d'un travail de longue haleine piloté par la commission « Relations Internationales, Tourisme et Energie » du CESR. La commission s'est, en outre, appuyée sur un groupe de réflexion ad hoc associant des membres de la commission 1 et 4. Le travail de ce groupe aura contribué à approfondir et cerner la notion d'attractivité et à situer la région Rhône-Alpes.

Cette méthode de travail nous permet aujourd'hui de vous présenter, un rapport unique, complet et approfondi. Je précise que la présentation d'aujourd'hui est le fruit d'un travail commun avec le Président BLANC BRUDE.

De nombreux rapports et études sur l'attractivité, la compétitivité et le rayonnement des territoires ont été produits. Toutes ces études mettent en évidence une compétitivité globale satisfaisante de la France mais une compétitivité structurelle fragilisée par l'insuffisance des efforts de recherche et de formation notamment supérieur.

L'Institut Français de Recherche Internationale précise que, dans la phase de mondialisation, nos économies se différencient par ce qui reste attaché à leur territoire ; c'est-à-dire les facteurs de production immobiliers, les infrastructures de transport de télécommunications et de logistiques, la main d'oeuvre qualifiée mais aussi leur marché intérieur.

Rhône-Alpes, n'échappe pas à cette analyse et notre rapport reprend pour partie les forces et faiblesses de notre région et les préconisations qui en découlent.

A deux reprises, la Commission 4 a longuement débattue de la mondialisation et des délocalisations comme étant une des données majeures du débat sur l'attractivité des territoires.

Afin de ne pas y revenir, nous sommes convenus de l'aborder assez longuement dans un préambule en nous appuyant principalement sur les rapports du Bureau International du Travail et d'Edouard BALLADUR.

La mondialisation ne concerne pas seulement les entreprises, mais aussi les territoires. Elle a des effets extrêmement perceptibles sur l'organisation spatiale de la production, sur les institutions régionales et locales.

Des instances de régulation sont nécessaires et, à ce titre, la Région doit être confirmée dans son rôle d'interface entre le mondial et le local.

S'il n'y a pas d'alternative à la mondialisation, en revanche son contenu n'est pas immuable, il est conditionné par la capacité des êtres humains à intervenir dans ce processus pour lui imposer d'autres choix. A cet égard soulignons la portée historique du rapport de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui tire un bilan des conséquences sociales de la mondialisation et émet des propositions pour instaurer une mondialisation équitable. En 2004, la Commission européenne va dans le même sens en proposant des mesures en faveur de la dimension sociale de la mondialisation.

Dans ce contexte, la contribution du CESR était d'abord destinée à clarifier le débat sémantique autour de notions telles que le rayonnement, l'attractivité et la compétitivité. Ensuite, notre ambition consistait à avoir une approche régionale. En somme, nous devons répondre à une question délicate : quelle est l'attractivité de la Région Rhône-Alpes et comment la renforcer ?

La notion d'attractivité renvoie à la capacité pour un territoire d'attirer et de retenir des hommes, des activités, des évènements, et des capitaux et de garantir une cohésion territoriale et un bien être collectif.

La notion de rayonnement se fonde sur la valorisation des potentiels et atouts des territoires. Le rayonnement est le résultat d'actes volontaires réalisés sur la base de priorités identifiées parmi les atouts du territoire. Par conséquent, le rayonnement se décline par une politique de communication et de diffusion forte.

Les notions d'attractivité et de rayonnement sont complémentaires et un territoire ne peut être compétitif que s'il est attractif. A cet égard, il faut souligner la place et le rôle de la métropolisation comme élément crucial de la compétitivité économique régionale.

L'attractivité a largement tenu le haut du pavé de l'actualité de cette année 2004. Dans un contexte de délocalisations d'entreprises et de concurrence internationale accrue, le gouvernement en a même fait l'un de ses chevaux de bataille.

Fort d'une définition partagée de l'attractivité, nous nous sommes interrogés sur ce qui pouvait déterminer l'implantation d'hommes et d'activités sur un territoire plutôt que sur un autre. Bien sûr, il n'y a pas de réponse univoque. Les motivations d'une implantation, en particulier économique, sont très variables : de la recherche d'une localisation géographique précise à celle de qualifications et de synergies particulières en passant par la recherche des coûts les plus compétitifs.

Une tendance ressort tout de même. Les territoires qui donnent accès à un marché de consommateurs important sont attractifs. Ainsi, au-delà des idées reçues, de nombreuses décisions d'implantation ne se limitent pas à la recherche des coûts de production les plus faibles mais prennent en compte le potentiel marchand du territoire d'accueil, à savoir les débouchés commerciaux qu'il offre. De même que les territoires déjà attractifs concentrent des compétences et des acquis qui les rendent de plus en plus attractifs au détriment des territoires souffrant d'un retard.

Dans notre réflexion, nous avons exclu tout ce qui relève du niveau national à savoir le cadre législatif et réglementaire, en particulier la fiscalité et le droit du travail.

Il nous importait surtout de situer la région Rhône-Alpes en matière d'attractivité et d'identifier les marges d'amélioration et de progression. Depuis plus d'un an, un important travail de définition d'indicateurs de l'attractivité est en chantier sous la houlette d'ERAI. Cette démarche couvre l'ensemble des activités : de l'économie à la culture, en passant par la formation et le tourisme. Les indicateurs identifiés sont destinés à alimenter des tableaux de bord de suivi de la situation internationale de Rhône-Alpes vis-à-vis de régions européennes concurrentes.

Nous ne souhaitons ni atteindre un tel niveau d'exhaustivité ni être redondants. Notre contribution repose sur le choix d'un nombre limité et ciblé d'indicateurs, en particulier des indicateurs que nous pouvons renseigner. Bien sûr, il est plus facile de retenir des indicateurs quantitatifs alimentés par différentes institutions que des indicateurs qualitatifs. Ces derniers sont davantage une affaire de perception et de point de vue mesurés, essentiellement, grâce aux sondages d'opinion.

Au regard des indicateurs retenus par le groupe de réflexion, quelle est la situation de Rhône-Alpes ? Rhône-Alpes est une région très attractive. Tout d'abord, il y a des conditions qui échappent largement à l'action des hommes telles que la situation géographique idéale de Rhône-Alpes qui la place en interface entre l'Europe méditerranéenne, l'Europe du nord et de l'est. En outre, Rhône-Alpes s'appuie sur un socle d'activités performantes qui couvre un large spectre de l'économie avec des pôles de compétences diversifiées. Ce n'est pas un hasard si la région apparaît régulièrement comme l'une des destinations favorites des investisseurs internationaux sur des secteurs variés.

Avec le développement de la société de loisirs, la région est aussi devenue l'un des premières destinations touristiques hexagonales.

Ce bilan positif est malheureusement nuancé par des évolutions difficiles pour le tissu industriel régional. Sur un certain nombre d'activités phares, les décisions de délocalisation rythment

l'actualité et risquent, à terme, de fragiliser la cohésion régionale, même si parfois il existe des nécessités industrielles de produire ailleurs. Le CIADT du 14 septembre dernier vient de décider la création de pôles de compétitivité visant à encourager les synergies entre entreprises, centres de recherche, universités dont le but est bien d'améliorer la compétitivité et l'attractivité.

Beaucoup d'interrogations sont soulevées autour de l'affirmation d'une identité et d'une image rhonalpine. Lorsque l'on interroge des décideurs évoluant à l'international, la faible visibilité de la région est patente. En l'occurrence, Rhône-Alpes souffre sans doute d'un mal très français : celui de régions aux contours administratifs qui ne s'enracinent pas forcément dans une réalité culturelle. Mais ce déficit d'image renvoie aussi aux problèmes de la gouvernance en Rhône-Alpes et de l'articulation entre la métropole lyonnaise, les autres villes moyennes et les territoires ruraux.

L'exemple catalan est souvent cité avec Barcelone comme porte-drapeau des couleurs d'une région à l'identité et à la culture bien affirmées.

Rhône-Alpes est une région attractive qui subit des mutations structurelles importantes.

Dans un troisième temps, nous avons porté un regard sur les politiques de rayonnement de la Région Rhône-Alpes à travers une monographie de ses coopérations interrégionales. Cela nous a permis de cerner l'action en faveur de l'ouverture internationale de la Région.

Il ressort de cette analyse que les actions et les acteurs sont très nombreux au détriment de la lisibilité de l'action de la Région. En outre, le manque de coordination des services de la Région est régulièrement pointé.

Dans l'organisation actuelle, la Direction des relations internationales est rattachée à la Direction Générale des Services sans lien avec les autres directions réparties dans les pôles de compétences. Or, certaines de ces directions exercent directement le suivi et l'exécution de certains programmes internationaux: bourses pour les étudiants, programmes économiques, interreg...etc. Ainsi, la lisibilité et la cohérence des actions internationales de la Région souffrent de la multiplicité des outils de communication développés par chacune des directions et par le manque réel d'interlocuteur unique.

De plus, il n'existe pas d'adéquation complète entre, d'une part, les coopérations décentralisées et partenariats institutionnels développés par la Région et, d'autre part, les actions sectorielles menées par les directions.

En effet, des axes stratégiques et prioritaires d'actions territoriales ne sont pas assez clairement énoncés. Enfin, en ce qui concerne les actions partenariales avec le Comité Régional du Tourisme et ERAI, la Région n'apparaît qu'en second plan dans leurs outils de communication.

Or, et afin de garantir une certaine uniformité de la promotion et de l'affichage institutionnel, il nous paraît primordial de repenser ces partenariats et de réaffirmer le rôle décisionnel de la Région.

Cependant, il faut reconnaître les efforts déployés par la Direction des Relations Internationales pour définir une stratégie internationale Cette stratégie a été amorcée dans le domaine économique autour de priorités sectorielles telles que le tourisme et la culture, en lien avec la mise en place à l'étranger pour ERAI d'espaces Rhône-Alpes ou la définition d'un tableau de bord de la performance économique internationale de la Région.

En 2004, la Région consacrera plus de 32 millions d'euros à sa politique d'ouverture internationale dont près de la moitié à des programmes de mobilité internationale, 10 millions à des actions de promotion et de développement économique et 6 millions à des coopérations Nord-Sud, soit en ce domaine 1 euro par rhônalpin. Cet effort place la Région Rhône-Alpes dans le peloton de tête des Régions françaises actives à l'international.

A l'issue de cette analyse, quelles sont nos propositions pour soutenir l'attractivité et le rayonnement de la région Rhône-Alpes ?

Sur le champ de l'international, les leviers d'action sont nombreux et touchent une grande diversité de sujet. Les décideurs régionaux devront sans doute établir des priorités. Par regroupement, nous avons identifiés trois axes sur lesquels la Région pourrait agir.

- **une communication et une stratégie communes,**
- **l'ouverture à l'international,**
- **l'innovation.**

1) Au niveau de la stratégie et de la communication communes, nos propositions s'articulent autour de la nécessité que soit définie une stratégie de développement à l'international partagée par l'ensemble des acteurs institutionnels rhonalpins. Cette stratégie pourrait, notamment, s'appuyer sur la métropole lyonnaise en tant que capitale régionale reliée aux autres villes moyennes de la région. De toute façon, cette stratégie doit se décliner à travers des outils marketing et de communication dédiés. Ainsi, une réflexion pourrait être engagée quant à la marque « Rhône-Alpes ».

2) Pour renforcer l'ouverture internationale de la Région Rhône-Alpes

L'ouverture internationale de la région passe par de multiples facettes : le monde universitaire et de la recherche, la coopération décentralisée, les infrastructures et l'économie et les outils de la Région.

Nous avons formulées des propositions simples, en nombre limité mais d'application possible à brève échéance. Ces propositions concernent d'abord le monde universitaire et la recherche. Elles sont destinées à attirer davantage d'étudiants et professeurs étrangers. Citons à titre d'exemple, l'élargissement des bénéficiaires de la carte Rhône-Alpes + aux étudiants étrangers et la création d'une grande cité universitaire de niveau international.

Précisons que notre assemblée examinera prochainement un projet d'avis relatif à la valorisation de la recherche qui complétera notre rapport sur le rôle de l'université et de la recherche en matière d'attractivité et de rayonnement.

Pour les infrastructures et l'économie, nous estimons qu'attirer et conserver les grands centres de décision et les salons et congrès à audience internationale passe obligatoirement par la qualité de nos infrastructures. A cet égard, il faut développer les liaisons aéroportuaires depuis Saint-Exupéry et réaliser la liaison Lyon Turin. En effet, la qualité des infrastructures est un élément d'attractivité essentiel, déterminant même lorsqu'il s'agit de la localisation d'un siège social d'un groupe international, ainsi que pour le secteur touristique.

Enfin, la promotion touristique à l'étranger doit s'appuyer à partir de nos pôles principaux en lien avec de grands évènements internationaux comme une quatrième candidature aux J.O. d'hiver.

Pour les coopérations internationales, nous estimons qu'il faut clarifier l'action de la Région. Rappelons qu'à l'heure actuelle ces coopérations sont de trois ordres :

- frontalières,
- en direction de la francophonie,
- et orientées vers des régions de grands pays (Amérique du nord, Chine, Inde et Brésil).

La clarification de ces coopérations passe par une évaluation systématique, un échéancier précis affecté à chaque coopération et l'identification de partenaires.

La coopération internationale de Rhône-Alpes est une dimension essentielle de l'attractivité et du rayonnement régional. **Toutefois, l'objectif ne doit pas être de coopérer avec le tout monde au gré des opportunités, mais de cibler des régions permettant de développer des coopérations intégrées à partir d'une stratégie globale.**

Il faut donc que la Région réforme sa politique de coopération décentralisée en sortant d'une logique d'assistantat et d'empilement des coopérations pour passer à une logique de développement local et de coopérations efficaces par la valorisation des potentiels de Rhône-Alpes et le transfert de compétences aux populations locales.

Les coopérations décentralisées doivent aussi prendre en compte la situation des libertés politiques et démocratiques, des droits économiques, sociaux et culturels des régions étrangères en les intégrant aux objectifs de coopération internationale dans les conventions.

C'est pourquoi, nous proposons que la politique internationale de la Région Rhône-Alpes fasse l'objet d'un Audit.

Pour les outils associés, la région finance ERAI et le Comité Régional du Tourisme. L'action de ces deux outils doit être en phase avec la stratégie de la Région ; ce qui suppose de bien définir leurs missions et de favoriser les démarches partenariales à tous les niveaux.

Au niveau des services du Conseil régional, afin de remédier au manque de coordination et à la multiplication des outils de communication, nous proposons d'assigner à la direction des relations internationales une fonction transversale d'impulsion, de pilotage et de coordination des actions menées par les différentes directions de la Région à l'international.

3) Dernière axe de nos propositions : stimuler l'innovation.

Devant les mutations structurelles qui affectent, en particulier, le tissu industriel, la recherche/développement constitue l'une des clés des voûtes de futurs succès économiques. **C'est pourquoi, nous considérons qu'il faut stimuler l'innovation.** Soyons créatif pour être plus attractif. Le diagnostic révèle là aussi des marges de progression considérables autour de la densité et l'efficacité de la recherche/développement. Nous proposons aussi à la Région d'investir dans le développement d'outils de veille et d'intelligence économique destiné à mobiliser et mutualiser les compétences, à anticiper grâce à la maîtrise des flux d'information et à organiser des réseaux d'influence et d'action. Sept régions françaises se sont engagées dans une expérimentation territoriale autour de l'intelligence économique. Rhône-Alpes doit rejoindre ce peloton.

De même, une action soutenue sur l'innovation ne peut pas faire l'impasse de la promotion d'un modèle de développement durable qui favorisera l'avenir et l'épanouissement des générations futures. Ce pôle d'excellence du développement durable doit être une priorité régionale.

En guise de conclusion, il nous semble que Rhône-Alpes dispose de ressources mobilisables autour de pôles de compétitivité et d'excellence. Avec une croissance démographique estimée d'environ 1 million d'habitants d'ici 2020, Rhône-Alpes pourra jouer les premiers rôles dans la cour des grandes régions européennes.

Toutefois, au-delà des éléments objectifs, rappelons que l'attractivité et le rayonnement d'une région sont avant tout portés par ses habitants, par ses institutions et ceux qui les animent, qu'ils soient acteurs politiques, économiques, culturels et sportifs.

Il n'y a pas de conditions objectives qui rendent notre région désirable aux yeux des autres. C'est une affaire qui appartient à chacun d'entre nous.

Dans cette affaire, la Région peut soutenir les initiatives, mettre à disposition des outils de veille et valoriser cet ensemble grâce à une stratégie de communication.

Remerciements

Je termine en remerciant, au nom de Daniel BLANC-BRUDE et de moi-même, l'ensemble des membres de la commission 4 et du groupe de réflexion et en particulier les membres du Bureau de la commission 4 qui ont été souvent mis à contribution.

Des remerciements également aux deux chargés d'études :

- Julien de LEIRIS, qui va nous quitter dans quelques jours pour rejoindre Privas et
- Nello VERICEL

ainsi que Nadia HAYOUN et Marie-Pierre VEYRET, leurs assistantes.

DECLARATIONS DES GROUPES

ASSEMBLEE PLENIERE DU CESR

Mardi 21 septembre 2004

PROJET D'AVIS DU CESR « ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT DE RHONE-ALPES »

Intervention de Monsieur Jean-Charles SIMIAND

(Collège III)

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Je voudrais tout d'abord féliciter les auteurs de cet excellent rapport :

- Monsieur Daniel BLANC-BRUDE à qui je souhaite un très prompt rétablissement,
- Monsieur Jacques LAMBERT qui a parfaitement suppléé son co-rapporteur, et bien sûr, Julien de LEIRIS pour qui je formule mes meilleurs vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions à la Mairie de Privas.

En tant que représentant du Comité Régional du Tourisme dans notre Assemblée, j'ai été parfaitement associé à la réflexion et écouté tant dans la Commission 4 que dans le groupe de réflexion « l'attractivité de Rhône-Alpes » et je partage totalement les recommandations de ce rapport.

Mais je souhaite toutefois, avec ma spécificité et mon vécu, mettre en relief certaines d'entre elles :

1) La nécessaire mise en place d'une vraie politique marketing au niveau de la Région qui serait déclinée ensuite dans leur secteur de compétences par les outils associés et les partenaires de la Région,

2) L'institution d'un comité de pilotage unique comprenant l'ensemble des organismes intervenant pour la Région dans la promotion en France et à l'étranger afin que chacun joue la partition régionale définie en commun sous l'égide de la Région.

J'ai en effet trop vécu des opérations de promotion organisées « dans son coin » sans se soucier du voisin, d'où plusieurs opérations sur un même pays dans la même année en ordre dispersé, ce qui a pour effet de n'avoir aucune lisibilité à l'étranger et de gaspiller les fonds publics...

J'ai souvent vu le CRT sollicité tardivement comme bouche-trou dans des opérations internationales et non comme partenaire à part entière, en amont...

Autre exemple choquant : ERAI ignore totalement France Neige International (FNI), organisme de promotion du savoir faire rhônalpin dans l'industrie de la neige financé par la Région et les industriels de la branche, alors que ce même ERAI évoque fort justement que c'est dans le domaine de la « neige » que Rhône-Alpes est incontestablement premier dans le monde !

3) La reprise dans ce rapport de la proposition 40 adoptée le 16 décembre 2002 dans notre rapport « la montagne, une chance pour Rhône-Alpes », c'est-à-dire faciliter une nouvelle candidature aux jeux olympiques d'hiver. Cela pourrait être pour 2014 ou 2018 selon le sort de Paris pour les Jeux d'été.

Annecy et Grenoble, avec leurs stations environnantes, se préparent déjà activement...

Mais pourquoi ? Tout simplement parce que les jeux olympiques sont le meilleur outil de promotion sur l'ensemble du globe terrestre et que Rhône-Alpes en a bien besoin (15 % seulement de nos nuitées touristiques sont étrangères).



ASSEMBLEE PLENIERE DU CESR

Mardi 21 septembre 2004

PROJET D'AVIS DU CESR « ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT DE RHONE-ALPES »

Intervention de Monsieur Jean ELDIN

(Collège II)

Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui traite d'un enjeu fondamental pour l'avenir de notre région et aborde les sujets de façon transversale.

Rhône-Alpes doit développer son attractivité et son rayonnement alors même que la mondialisation accélère les concurrences des hommes et des pays entre eux, à tous les niveaux avec de graves conséquences.

Comme le rappelle Pascal Lamy, ancien commissaire européen, dans un ouvrage récent, le monde n'est plus le dehors de notre vie, il rentre dans notre quotidien souvent pas effraction – délocalisation d'entreprises – atteinte à l'équilibre environnemental... entraînant chez nos concitoyens des sentiments d'insécurité et d'impuissance face à la mondialisation.

Notre rapport est une réponse également citoyenne par le choix de s'adosser au rapport du Bureau International du Travail (BIT) de février 2004, pour prôner une mondialisation juste et équitable et surtout affirmer que la réponse aux défis de la mondialisation commence bien au niveau local.

Un tel objectif est fondamental, car s'il convient de rechercher les meilleures conditions de l'attrait de l'étranger ou de l'influence de notre région, il est tout aussi indispensable de se demander dans quel but et au service de qui ?

Notre réponse, c'est que la politique régionale qui peut en découler doit être au service de l'emploi et des conditions de vie des Rhônalpins.

Dès lors, l'attractivité de Rhône-Alpes ne se conçoit plus comme la résultante d'atouts et de faiblesses, ou comme un catalogue de bonnes recettes pour attirer les investissements étrangers.

Elle se conçoit en termes dynamiques comme une mise en mouvement à l'échelon des territoires de la vie économique mais aussi sociale, culturelle et sportive.

C'est pour la CFDT le sens donné à notre participation à la Conférence du nouveau Conseil régional de mai 2004 sur les politiques régionales en faveur de l'emploi dans les territoires.

Dans le groupe de réflexion et la commission 4, la CFDT s'est attachée à faire valoir cette orientation : cela a été entendu ; même si nous aurions souhaité que l'avis proposé aille plus loin dans ce sens.

Ce rapport fait donc de l'attractivité une capacité à créer de la connaissance, du lien social, des emplois s'ouvrant sur le monde, en ne négligeant ni notre patrimoine naturel ni notre patrimoine culturel mais au contraire en faisant d'eux la condition de réussite.

La Biennale de la danse qui s'est ouverte récemment à Lyon montre bien comment un événement culturel peut avoir un retentissement sur la vie économique d'une grande ville, d'un territoire régional. N'en est-il pas de même d'un événement sportif ?

A quoi cela servirait-il d'attirer en Rhône-Alpes plus de capitaux étrangers et d'entreprises si dans le même temps – ce qui est le cas – les délocalisations augmentent et multiplient les plans sociaux et licenciements.

Nous avons abordé ce sujet dans notre réflexion, et constaté que des volontés existent parmi nous pour ne plus considérer les délocalisations comme une fatalité mais un défi majeur qu'il faut relever au plus tôt.

Si l'on ne fait rien et, sans céder au catastrophisme, en effet en matière de délocalisation on peut imaginer un élargissement de l'Europe aidant une redistribution planétaire qui viderait la France de son potentiel industriel en ne maintenant que les activités à forte valeur ajoutée – en amont la recherche et développement – en aval l'assemblage et la distribution des activités de production proprement dite se délocalisant dans les pays où les coûts de production sont plus bas.

Selon la lettre de l'expansion, une étude de la direction de la prévision de Bercy indique que « les entreprises du CAC 40 n'ont créé aucun emploi en solde global depuis 1996, l'accroissement de leur chiffre d'affaires et de leurs profits s'expliquant essentiellement par les conséquences des délocalisations qu'elles ont réalisées en particulier dans les pays de l'Europe de l'Est ».

Comme une réponse à ces scénarii, des entreprises américaines choisissent Rhône-Alpes pour leur implantation ; l'exemple de Motorola à Crolles, celui de Xérox à Meylan montrent que la proximité d'un fort potentiel universitaire et de recherche, allié à un excellent cadre de vie, relativise les coûts salariaux ou fiscaux dans les choix d'investissement.

De plus en plus la qualité des compétences et les potentiels humains sont les questions clés de l'attractivité.

Mieux maîtriser la mondialisation, c'est aussi mieux gérer les coopérations décentralisées. C'est un mérite de ce rapport que d'en faire le bilan, afin de mieux repérer les points faibles, le manque de coordination des actions à l'international de la Région, le manque de stratégie d'où la nécessité de définir des priorités et d'impulser une politique.

Cela suppose bien sûr de pratiquer un audit sur l'ensemble des relations internationales et d'étudier les possibles pontages des actions de la Région avec celles des grandes villes de Rhône-Alpes.

En conclusion, **qu'attendons-nous du développement de l'attractivité de Rhône-Alpes et de son plus grand rayonnement ?**

D'abord qu'ils soient au service d'une cause forte, celle de l'EMPLOI. Il appartient au Conseil régional dans l'attribution des aides aux investisseurs d'être très vigilant sur les engagements non tenus par ces derniers et de prendre des dispositions.

Dans l'hypothèse souhaitable, de notre point de vue, où le Conseil régional utiliserait la possibilité ouverte par la loi du 13 août 2004 d'établir un schéma régional de développement économique, ces éléments doivent être pris en compte.

L'attractivité est fonction de nombreux critères et atouts qui vont bien au-delà des entreprises et des technologies. Ce sont **les cohésions sociales et urbaines** qui doivent être recherchées. Contrairement à ce que l'on constate trop souvent, la ville ne doit pas être duale, déséquilibrée dans sa population.

La métropolisation ne doit pas aller à l'encontre de la cohésion rurale et de son développement, **la qualité des déplacements, du logement pour lequel il y'a beaucoup à faire en Rhône-Alpes notamment sur la politique du foncier, des services publics** et la grande richesse de Rhône-Alpes que sont ses espaces naturels. **Les interfaces** entre le monde économique et social d'une part, la vie intellectuelle et culturelle d'autre part.

Les capacités innovatrices y compris dans le domaine social en donnant plus de place et de moyens aux organisations syndicales dans l'entreprise mais aussi au niveau des territoires, désormais espaces de dialogue, de médiation, de négociation et de décision.

La valorisation du point de vue des femmes et du caractère cosmopolite de la population.

Enfin il convient de veiller à la nécessité de **cohésion territoriale**, c'est bien de s'appuyer sur l'armature des grandes villes de Rhône-Alpes pour développer l'attractivité mais il faut surtout ne pas faire des zones rurales les oubliées de cette attractivité. La force de Rhône-Alpes est dans sa diversité.

Merci de votre attention

Nous voterons l'avis



UNION REGIONALE C.F.T.C. RHONE-ALPES

214, avenue Félix FAURE - 69441 LYON CEDEX 03
Tél : 04 78 53 18 57 - 04.72.91.29.51 - Fax :
04.72.33.15.51
CCP : LYON 6745-82P Lyon R.D. N°2630

ASSEMBLEE PLENIERE DU CESR

Mardi 21 septembre 2004

PROJET D'AVIS DU CESR « ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT DE RHONE-ALPES »

Intervention de Monsieur Jean-Claude GENEVOIS

(Collège II)

Monsieur le président,
Mesdames, messieurs et chers collègues,

Toute région, tout territoire a pu se poser une question : suis-je attractive ou attractif pour les populations extérieures à mes limites et comment puis-je éventuellement le devenir ?

Seconde question : sur quel plan suis-je une région attractive ? Economique, touristique, climatique, géographique, géographique etc...La totalité des adjectifs en « ique » pourrait être utilisée.

Dès le préambule, le projet d'avis pointe la nécessité d'impliquer les acteurs locaux en faveur du développement de l'emploi, de la qualité de vie, de la satisfaction des besoins, sachant que la concurrence internationale existe bien réellement.

Le groupe CFTC ne peut que souligner l'exactitude de ces propos tout en remarquant également que la décentralisation va apporter de nouvelles responsabilités qu'il faudra bien assumer.

Bien évidemment nous avons fait le constat au sein de nos instances que l'innovation, l'enseignement supérieur font partie des points faibles de notre région. Or, ce sont, comme le précise l'avis des activités stratégiques.

Je me permettrai de relever une notion qui en fait ne peut être qu'un détail. Que les chercheurs se soient intéressés depuis les années 90 aux notions de rayonnement et d'attractivité de la France est un fait ; mais je rappellerai que, dans toutes les études et recherche historique il était déjà, depuis des lustres, question au moins du rayonnement de notre pays.

Le rayonnement de la France à l'époque du Roi soleil est un fait acquis ; son attractivité avec le développement économique, ou plus simplement la reconstruction d'après guerre, a véritablement existé... Mais ce ne sont que souvenirs de périodes largement passées....

Bien évidemment notre Région est passée d'un rayonnement artistique, le rayonnement du beau, à un rayonnement industriel et économique. Elle est passée aussi d'une attractivité purement économique à une attractivité recouvrant l'ensemble des possibilités que peut apporter un territoire.

L'une des conditions premières nécessaire au développement de Rhône-Alpes est une ouverture meilleure sur l'international. Il nous semble, et l'avis l'a bien défini, que pour réussir cette ouverture, la première chose à faire est d'ouvrir largement les portes des Universités aux étudiants étrangers et de leur offrir un accueil et des services qu'ils ne trouveront pas obligatoirement ailleurs. En revanche, je reste un peu septique sur l'efficacité d'une « grande cité universitaire de niveau international ». Ne faisons pas l'erreur des ghettos étudiants, des cités dans la cité, des mondes qui finalement se refermeront sur eux-mêmes. L'Amérique, à son échelle, a choisi des universités à taille raisonnable, spécialisées, ouvertes largement sur l'extérieur.

Quant aux infrastructures et à l'économie, il apparaît effectivement que la tenue de salons internationaux et de congrès sur le territoire rhônalpin est une façon efficace de le faire connaître. Encore faut-il avoir un accueil à hauteur des ambitions...

Le groupe CFTC est tout à fait favorable au développement des liaisons intercontinentales et internationales à partir de Saint-Exupéry.

Il n'y apportera qu'une condition : que les liaisons ferroviaires rapides (T.G.V) soient tout à fait opérationnelles et compétitives à partir de l'aéroport et ce en direction de toutes les agglomérations et de leurs villes phares de la région. Il serait quelque peu regrettable que seules les villes de Lyon et Paris soient reliées de façon rapide et régulières à l'aéroport, Lyon étant bien évidemment l'angle Nord-Ouest, sauf erreur, de Saint-Exupéry.

Annibal voulait franchir les Alpes avec ses éléphants pour prouver qu'ils étaient un moyen de transport possible. A l'heure actuelle les camions ont remplacé les éléphants, la pollution de tous ordres en plus. Mais c'est un mal malheureusement obligé. C'est pour cela que la liaison transalpine Lyon-Turin est une priorité régionale absolue comme l'indique le projet d'avis.

Le groupe CFTC prend acte et approuve les propositions présentées et développées. Il insiste plus particulièrement sur l'impérative nécessité de prévoir de façon précise et régulière des modalités d'évaluation. L'évaluation est un mal nécessaire qui peut grandement favoriser la mise en oeuvre d'un développement efficace et la rectification des erreurs.

Et pendant que nous en sommes au développement, nous avons relevé avec grand intérêt que le projet d'avis s'il prône l'émergence rapide d'un pôle d'excellence évoque de façon claire et précise le concept de développement durable qu'il convient de respecter et d'appliquer si l'on veut que tout en se développant notre Région reste attractive.

La qualité, le développement durable sont indissociables, l'une est le complément de l'autre tout en étant une conséquence si l'homme veut bien s'en donner la peine.

Le groupe CFTC reconnaît sans arrière-pensée le travail important, minutieux, précis réalisé par la commission 4 en toute impartialité. En conséquence, nous voterons le projet d'avis qui nous est proposé.



Email GCFORHALP@AOL.COM
UNION REGIONALE

Maison des syndicats
17, rue Georges Bizet
26000 VALENCE
Tél : 04 75 82 40 40
Fax : 04 75 43 66 67

ASSEMBLEE PLENIERE DU CESR

Mardi 21 septembre 2004

PROJET D'AVIS DU CESR « ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT DE RHONE-ALPES »

Monsieur Eric BLACHON
(collège II)

RHONE ALPES

Monsieur le Président, chers collègues,

Le projet d'avis sur l'attractivité et le rayonnement de Rhône-Alpes s'inscrit dans une heureuse initiative qu'il convient de saluer. La pertinence de cette réflexion permet de donner quelques pistes d'actions, pour agir dans un contexte où la mondialisation impose aux territoires une réactivité permanente. C'est par leur dynamisme qu'ils stabiliseront et développeront leurs activités économiques, sociales et culturelles. Sans cette démarche volontariste, le risque de récession devient une réelle menace.

L'ordonnement des termes, dans le titre du projet d'avis, soulève la question de qui de la poule ou de l'oeuf est arrivé le premier. En effet, est-ce l'attractivité qui génère le rayonnement ou est-ce l'inverse ? La certitude des uns s'opposant à celle des autres, il convient de relativiser cette affirmation de principe en l'appliquant en fonction des domaines observés.

Le plus important, pour notre région, n'est-il pas de renforcer et d'affirmer son image à l'international. Ce manque de notoriété dont souffre Rhône-Alpes et Lyon, seconde région et seconde ville de France, est préjudiciable pour la valorisation du savoir-faire et du savoir-être rhônalpin. C'est en quelque sorte un frein au développement des potentiels dont nous disposons. Dans ce monde d'échanges, l'urgence prend le pas sur le temps. Il faut disposer au plus vite des biens et services pour satisfaire au mieux des besoins de consommateurs multiples. Méconnu, un territoire passe à côté de belles opportunités pour son développement global.

De ce fait, notre région et sa ville phare doivent, en partenariat avec l'ensemble des collectivités, travailler sur ces chantiers de l'attractivité et du rayonnement. Elles sont condamnées à s'extraire de cet anonymat mondial. Elles doivent s'engager dans une révolution culturelle forte pour se faire connaître et reconnaître dans tous les domaines.

La liaison Lyon-Turin pourrait être ce révélateur. Carrefour européen, elle scellerait définitivement Lyon au centre de l'Europe ce qui constituerait une étape non négligeable pour obtenir une identité internationale. Nonobstant cet ancrage géographique essentiel, il faudra renforcer et consolider cette situation par la mise en valeur de la qualité des différents acteurs qui composent notre région, mais aussi son patrimoine historique et contemporain.

Pour que le projet aboutisse complètement, il paraît indispensable qu'il soit porté par l'ensemble de sa population. L'ambition d'une reconnaissance internationale passe par un accompagnement et un comportement dynamique des Rhônalpins. «Tous ambassadeurs de Rhône-Alpes» : tel pourrait être le leitmotiv des habitants de la région.

Pour finir, le groupe Force Ouvrière tient à féliciter l'excellent rapport réalisé par le Groupe de travail conduit par Jacques Lambert et la Commission 4 présidée par Daniel Blanc-Brude.

Je vous remercie de votre attention.

ASSEMBLEE PLENIERE DU CESR

Mardi 21 septembre 2004

PROJET D'AVIS DU CESR « ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT DE RHONE-ALPES »

Intervention de Monsieur Gilbert GIRAUD

(Collège II)

Notre travail se situe dans la bonne période puisque nous sommes nombreux mobilisé sur le sujet, il s'agit d'économie et donc d'emploi. L'emploi n'étant pas pour ce qui est de notre analyse, le résidu du résultat économique mais bien l'aiguillon et le moteur de l'économie.

Vision politique

Chacun sait ce qui a fait problème dans ce rapport : c'est le préambule, et la citation des travaux du BIT qui préconise une mondialisation « juste » page 6/7 du rapport.

Il ne servirait à rien de masquer les divergences d'approches, pour notre part nous faisons notre les préconisations du BIT et celle de la mission parlementaire conduite par E. BALLADUR en janvier 2004. Nous faisons notre l'idée que la réponse aux défis de la mondialisation commence au niveau local.

Non les conditions de la mondialisation ne sont pas immuables ; elles dépendent des hommes ; Mais aussi des états, c'est ce qu'ont dit 4 états et le Président CHIRAC à l'ONU le 20 sept 04, en préconisant l'instauration d'une taxe mondiale sur les transferts des valeurs, type taxe TOBBIN, en faveur des pays les plus pauvres.

Les Rhône Alpins ne se résignerons pas à devenir une région banale, désindustrialisée, « délocalisée » en perte de vitesse dans une Europe en développement.

Une réflexion inter-syndicale, comprenant la majorité des syndicats salariés confédérés de RA est en cours. Elle porte sur les filières industrielles de notre région qui font de celles-ci le poids économique de RA, il y a nécessité d'engagement des partenaires sociaux en vue de leur pérennisation. Pour beaucoup ces filières sont menacées. Sans elle nous existerons moins. Que faire ? Nous existons déjà moins pour en avoir déjà perdue : exemple la filière avicole, une bonne partie du textile synthétique ; en mécanique la fabrication des moteurs de camions.....

Pour tout dire la CGT a aujourd'hui, le sentiment d'un certain malaise.

Si pour l'EPR en RA nous avons su ensemble surmonter les difficultés de tout ordre.

Si pour le LYON TURIN nous avons su parler d'une même voix (et pour autant sur les deux dossiers nous devons demeurer vigilant car nous n'avons pas gagné).

Sur l'attractivité en RA, nous avons encore à « ajuster nos violons » le travail présenté ce jour nous aide, mais nécessite un prolongement déjà engagé par les OS de salariés.

Bon vous avez compris on attends les « patrons » mais certains sont déjà ailleurs ; **les salariés eux sont toujours là.**

Le document intersyndical s'adresse à l'exécutif, qui conduit un travail dans le sens de l'accroissement du rayonnement de RA dans le « forum pour l'emploi ».

Un CHOIX

Le rapport a du choisir entre deux notions pour faire la promotion de l'attractivité du territoire RA : Devions nous nous inscrire dans une démarche de guerre économique, (sacrifions nous tous il n'y a qu'à s'incliner devant la loi du marché !).

Au contraire devions nous préconiser un accroissement de la richesse disponible en optimisant la productivité du capital en laissant le choix aux partenaires sociaux de la répartition. A l'évidence c'est cette philosophie que préconise le rapport ; cela nous va bien.

LYON

Tout en affirmant notre accord global avec le résultat du travail fait par la commission ; je voudrais pointer quelques points qui ; à notre sens mérite toute notre attention.

La question de l'identification mondiale de notre région passe par l'identification à une ville mondialement connue : LYON, dont acte.

Mais la réalité régionale, est plus complexe, plus riche. Nous pensons, c'est dit dans le texte mais nous souhaitons insister, que LYON sans le réseau des villes est pauvre, d'autant que GRENOBLE semble plus attractif que LYON. St Etienne et les Autres villes du réseau RA contribuent toutes au rayonnement de RA dans le monde ; CHAMONIX et Vallon Pont d'arc avec la GROTTTE CHAUVET aussi. Le réseau doit tisser des mailles fines, sinon le tissu se déchirera.

Le réseau des villes est divers, compliqué, voir opaque. Il y a des ramifications extra régionale (Genève, Marseille) ce qui n'est pas à condamner bien au contraire si cela contribue au rayonnement de RA. Mais ne devons nous pas nous interroger sur le nécessaire approfondissement de la démocratie dans le fonctionnement de ces différents réseaux ? Ainsi que dans la détermination des objectifs qu'ils poursuivent, souvent en désordre.

La région RA est la première région de France en matière d'investissements étrangers.

1-) C'est un succès, cela mérite une analyse fine qui reste à faire, et l'appropriation d'orientations à confirmer ou infléchir, car il peut y avoir la, le pillage de notre région.

2-) Cela nous éloigne les centres de décisions en matière économique, quels remèdes ?

En aucun cas des solutions de caractère xénophobes seraient opportunes.

En aucun cas nous ne nous satisfaisons que notre avenir ne dépende pas de nous.

La question de donner à notre région une vitrine plurielle en terme de savoir faire est posée.

Nous ne sommes pas sans atouts pour le faire.

Mais en terme d'investissements nous sommes au 10ème rangs en Europe. Stopper la désindustrialisation nécessite de rentrer dans les trois premiers : On fait quoi ? Quelles filières « booster » ? Quels moyens financiers pour investir en RA ? Nous renouvelons notre proposition d'un « **Fond régional d'investissement** »

Coûts salariaux

Sur l'ensemble des personnes auditionnées, aucune sans exceptions, n'a pointé comme handicap à l'attractivité de notre région dans le concert mondial, les coûts salariaux trop élevés.

Toutes ont mise en avant les **capacités industrielles de RA, la qualité de ces productions, et ses capacités d'innovations** c'est cela que l'on attend de RA.

Nous avons un riche passé a valoriser en la matière, dans **500 années lumière**, mémoire industrielle de la région RA Alain Mérieux écrit dans la préface du livre: « Cet ouvrage ,en témoignant de la mémoire de nos entreprises, conforte notre volonté d'œuvrer à la renaissance industrielle » **ce chantier reste ouvert.**

Si en RA nous avons un avenir, il n'est pas dans l'alignement des niveaux sociaux par le bas, pour ceux qui en doute je vous renvoie aux taux de chômages abyssaux des pays à bas coûts salariaux ; notre avenir est dans l'innovation et la qualité des productions et des services, autant de « challenge » qui tourne le dos au replis sur la rentabilité financière à courte vue. Et à la réduction des niveaux de formations et des garanties sociales.

ATTRACTIVITE

La première attractivité de notre région c'est sa matière grise ; dans et hors l'entreprise. Les sites géographiques pour autant qu'ils soient prestigieux viennent après. Cela ne minimise pas l'attrait touristique régional, mais il ne serait rien sans le savoir faire des hommes et des femmes qui font cette industrie.

COOPERER

Nous devons développer des coopérations équilibrées ; à la fois avec des régions riches et des régions en voie de développement afin de partager nos savoirs ; nos innovations ; nos technologies...etc. et ainsi élargir notre rayonnement.

ECHANGER

RA a besoin de partage et d'échange, avec les régions qui l'entoure et elle à une carte Nord Sud à jouer avec l'ouverture du fleuve sur l'Europe du Nord et les pays du bassin méditerranéen mais elle doit conserver pour se faire son rang de puissance industrielle et touristique.

Cela nécessite une mobilisation des RA et des décideurs représentés ici.

Le groupe CGT votera le rapport.

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 SEPTEMBRE 2004

PROJET D'AVIS

« ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT DE RHONE-ALPES »

Intervention de M. Maurice PANGAUD (Collège 1)

Le projet d'avis qui nous est soumis traite d'un sujet très important mais difficile et complexe ; il faut féliciter le président et la commission de l'avoir élaboré.

- Un sujet important parce que dans un monde de plus en plus ouvert et communiquant et dans lequel les évolutions sont rapides, il est essentiel que les territoires dans toutes leurs composantes et la région Rhône-Alpes en particulier, connaissent leur attractivité, leur capacité de rayonnement et leur compétitivité afin de prendre les mesures nécessaires permettant de répondre aux besoins actuels et futurs d'emploi et de qualité de vie de leurs concitoyens.
- U'un sujet difficile et complexe car d'une part les concepts et les outils d'analyse de la réalité sont encore très incomplets et d'autre part, la multiplicité et l'interaction des facteurs et des acteurs rendent difficile la compréhension des mécanismes par lesquels un territoire, quelle que soit sa dimension, est plus compétitif, plus attractif, plus rayonnant que d'autres.

Nous ferons donc sur le texte qui nous est proposé un certain nombre d'observations qui ont pour objet d'enrichir le débat.

1 – Les définitions

a) L'attractivité (cf. p 11 paragraphe 8) d'un territoire s'exprime par ses capacités, relatives en comparaison avec d'autres territoires, à retenir et à faire venir des acteurs permettant le développement économique, technique et culturel en bénéficiant de ses habitants et de son environnement.

Nous regrettons que cette relativité n'ait pas été mentionnée car elle est essentielle. Il faut que par ses caractéristiques, le territoire considéré soit plus attractif que d'autres et qu'il le reste. En outre, ce qui compte ce sont les capacités actuelles appréciées aujourd'hui et non les potentielles ou futures, ce d'autant plus qu'il faut du temps pour les faire connaître.

b) Rayonnement Si le rayonnement est lié au résultat d'actions volontaires, il n'est pas « le seul fruit de politiques publiques », comme cela est dit dans le texte. A titre d'exemple, le savoir-faire des entreprises régionales dans le domaine de l'éclairage urbain a permis de rayonner largement dans d'autres pays. Le rayonnement de la gastronomie française, voire lyonnaise, n'est pas le résultat de politiques publiques mais bien celui d'actions volontaires pour faire connaître notre savoir-faire.

c) **La compétitivité** d'un territoire réside bien dans sa capacité à affronter victorieusement la concurrence avec d'autres territoires dans ses différentes composantes. Il est donc bien vrai que les deux notions de compétitivité et d'attractivité sont consubstantielles mais ne faut-il pas mieux inverser la proposition ? Un territoire ne peut être attractif que s'il est compétitif et non l'inverse.

2 – Les déterminants

Il est bien exact, comme le dit le projet d'avis, que les déterminants sont pluriels, mais ils sont très largement fonction de la nature et des caractéristiques de l'activité concernée.

Ainsi les déterminants pour un laboratoire de recherches seront très différents de ceux d'une entreprise sous-traitante ou d'une entreprise de services aux particuliers. Ex : L'industrie automobile qui demande à ses fabricants de sous ensembles d'accompagner sa localisation.

Si nous sommes d'accord sur l'énoncé de ces déterminants, nous aurions souhaité des libellés un peu différents et un classement plus cohérent (cf.p. 21).

Ainsi, nous aurions écrit :

- 1) Nature, qualité et compétitivité des actifs du territoire
- 2) Potentiel marchand et effet de concentration
- 3) Les infrastructures et réseaux de communication (ils revêtent aujourd'hui une grande importance)
- 4) Qualité de la main-d'œuvre et dynamisme du marché du travail, potentiel de formation
- 5) Accueil et qualité de vie
- 6) Système de gouvernance territoriale : cohérence des différentes politiques mises en œuvre à différents niveaux.

Tous ces déterminants sont importants avec des pondérations différentes selon les activités concernées. L'essentiel est que chacun d'eux se trouve à un bon niveau et surtout soit en progrès.

3 – Les indicateurs

Si nous sommes d'accord sur la distinction entre les indicateurs quantitatifs et qualitatifs, nous regrettons vivement qu'un certain nombre d'indicateurs n'ait pas été mentionné pour situer Rhône-Alpes par rapport à d'autres régions ou pays européens.

Ex. : Tourisme dont nous connaissons l'importance pour notre région ; quelques indicateurs auraient permis d'éclairer la situation actuelle. Un rapport de notre CESR avait marqué des différentiels d'équipements et d'accueil préoccupants. Plus récemment se sont exprimées des inquiétudes pour la compétitivité de nos zones touristiques et donc de leur attractivité notamment pour ce qui concerne les prix, la qualité des services, des infrastructures. Qu'en est-il exactement ? Cela aurait mérité d'être mentionné dans le rapport.

Ex. : Les infrastructures de transport. Nous savons que se posent de nombreux problèmes dans ce domaine (contournement de Lyon, trafic ferroviaire de fret, engorgement des tunnels vers l'Italie). Les risques de contournement de notre région par la Suisse ou l'Autriche sont très réels. Des indicateurs dans ces domaines auraient été nécessaires.

Ex. : Le foncier. L'attractivité se joue largement par la capacité à attirer des activités, à trouver les terrains et à permettre à ceux qui les exercent de se loger. Les graves problèmes fonciers que rencontrent nos agglomérations constituent probablement des handicaps sérieux. Qu'en est-il exactement ? Existe-t-il des moyens de mesure (coût au m²) et d'appréciation (enquête) ?

Ex. : Nous regrettons enfin vivement que le pôle d'excellence Energie nucléaire de notre région n'ait pas été fortement mis en valeur compte tenu des perspectives très importantes qu'ouvre l'EPR. Nous savons que les besoins d'énergie électrique vont se développer de façon très importante notamment en Asie et qu'il faudra y répondre pour éviter les rejets carbonés à effet de serre.

4 – Les préconisations

4 – 1 Il nous semble que la première exigence est de définir un ensemble de critères quantitatifs et qualitatifs sur lesquels tous les décideurs de la région : politiques, économiques, sociaux se retrouvent afin que nous ayons une vision partagée de l'attractivité, du rayonnement et de la compétitivité du territoire dans toutes ses composantes et leurs évolutions. Nous savons qu'ERAI a entrepris ce travail. Où en sommes-nous ? A quand un tableau de bord dans ces domaines.

En outre, des enquêtes qualitatives périodiques devraient permettre de compléter ces données quantitatives.

Je regrette pour ma part que ce besoin n'ait pas été énoncé comme un objectif important.

4 – 2 Si le renforcement de l'ouverture internationale est en effet essentiel, nous aurions cependant structuré différemment les différents aspects des recommandations en distinguant les infrastructures et communications des relations économiques :

- le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- les infrastructures et communications telles que les liaisons internationales et le Lyon-Turin
- les relations économiques, qu'il s'agisse des entreprises exportatrices, des implantations à l'étranger, l'accueil des entreprises étrangères et bien évidemment le tourisme et les congrès internationaux
- la coopération internationale.

4 – 3 S'agissant des outils associés, il nous paraît essentiel de leur donner des missions de conception stratégique et d'animation, beaucoup plus que de rôle opérationnel ; la présence sur le territoire de nombreux opérateurs dans les domaines économique et des relations internationales nécessite la mise en cohérence des différentes actions qu'ils conduisent. C'est la mission essentielle du Conseil régional, avec des outils tels que ERAI ou le CRT.

4 – 4 C'est aussi dans ce même esprit que devrait agir l'agence régionale de l'innovation. En effet, de nombreux dispositifs existent et se développent. Il est nécessaire qu'ils travaillent de façon complémentaire conformément à un schéma et à des objectifs définis avec la Région.

Tout en estimant que ce travail mériterait d'être approfondi en raison de l'ampleur et de la complexité du sujet, nous voterons ce rapport qui constitue une utile contribution à un sujet que nous considérons comme essentiel.



ASSEMBLEE PLENIERE DU CESR

Mardi 21 septembre 2004

PROJET D'AVIS DU CESR « ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT DE RHONE-ALPES »

Intervention de Monsieur Pascal MARTIN-RETORD

(Collège III)

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Depuis maintenant de nombreuses années, statistique après statistique, chaque comparaison internationale nous alerte sur le déclin relatif de notre pays sur l'échelle des économies développées. Or, de telles études ne viennent malheureusement que conforter l'intuition que chacun peut avoir à l'occasion de ses contacts avec l'étranger : de l'observation des acteurs sur les marchés immobiliers français à l'évaluation de la position sociale des touristes étrangers clients de nos stations alpines, en passant par ses propres expériences de voyage hors de nos frontières, le constat est désormais flagrant d'un écart défavorable qui se creuse de jour en jour entre l'aisance matérielle de nos voisins et celle de nos compatriotes, ce toutes catégories confondues.

Pour les jeunes générations entreprenantes, le constat de notre affaiblissement relatif continu est extrêmement inquiétant. Cette inquiétude ne peut que se trouver renforcée par l'expression majoritaire persistante, voire arrogante, d'une préférence collective nationale en faveur d'une organisation économique et sociale qui a pourtant prouvé son peu d'efficacité... et par l'absence de remise en cause qui en découle, tout au moins à court terme.

A plus long terme, cependant, il ne fait guère de doute qu'un retour à davantage de pragmatisme s'imposera : comme le veut la formule, en matière économique les faits sont têtus. De ce point de vue, et dans la perspective d'un « Après », l'on ne peut que se féliciter des conclusions du projet d'avis qu'il nous est aujourd'hui proposé d'adopter.

En premier lieu, en effet, ce texte souligne à raison les multiples atouts des territoires rhônalpins que, même inapproprié, un système économique et social aurait du mal à occulter.

**Fédération Régionale des
Jeunes Chambres Economiques
Rhône-Alpes**

Le Mouvement des Jeunes Citoyens Entrepreneurs

Chez Monsieur Olivier BERERD - Président régional -
23, avenue Denfert Rochereau 42000 SAINT ETIENNE
Tél : 04 77 33 91 34 - E-mail : obererd@yahoo.fr -

En second lieu et surtout, l'ouverture à l'international constitue aujourd'hui à nos yeux la voie la plus prometteuse d'un renouveau que nous appelons de nos vœux. Dans l'immédiat, tant que la puissance économique sera à l'extérieur, l'attractivité de la région demeurera un facteur essentiel de soutien économique des populations autochtones. A plus long terme, en nous obligeant à voir la réalité telle qu'elle est, et non pas telle que nous souhaitons qu'elle fût, cette ouverture au monde nous offrira ce catalyseur puissant qui paraîtra nous être nécessaire pour décider de préférer enfin un enrichissement matériel possible à l'observance zélée d'un quelconque corpus doctrinal à l'avenir incertain.

La Jeune Chambre Economique votera cet avis.